

Pacte vert 2016-2020



Plan local de développement durable



TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MAIRESSE	3
MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT	4
MISE EN CONTEXTE	5
CAP SUR 2020	7
Vision de l'arrondissement.....	8
PACTE VERT 2012-2015	9
Bilan du plan d'action 2012-2015.....	11
PACTE VERT 2016-2020	12
Comité de soutien à la démarche	12
Consultations publiques.....	13
PROFIL ET DÉFIS DE L'ARRONDISSEMENT	14
Démographie.....	14
Immigration	15
Âge	17
Ressources et services offerts	18
Transports	20
Défis à venir	23
PLAN D'ACTION 2016-2020	24
1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	25
2. Protéger les ressources naturelles	26
3. Assurer l'accessibilité à des activités et des équipements durables.....	28
4. Transiter vers une économie verte, circulaire et responsable	30
5. Mobiliser les parties prenantes.....	31
ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	32
Des organismes communautaires et des institutions dévoués	33
Des citoyens motivés	35
Des industries et des commerces innovants	38
SUIVI DES ACTIONS	40
PASSER À L'ACTION	41
ANNEXE	42
Résultats du sondage en ligne.....	42
REMERCIEMENTS	59

MOT DE LA MAIRESSE



Avançons ensemble vers un avenir durable



Cette dernière décennie, nous avons travaillé ensemble et concentré nos efforts pour faire de LaSalle un arrondissement durable. J'ai vu bon nombre d'entre vous rassemblés pour participer à des activités initiées dans le cadre du développement durable et j'ai pu constater avec émerveillement tous les bienfaits de vos actions réunies. L'environnement est notre bien le plus précieux et c'est la somme de nos petits et grands gestes au quotidien qui fait toute la différence, car nous avons le pouvoir de changer les choses.

Depuis l'adoption de notre premier plan de développement durable 2012-2015, j'ai vu naître une prise de conscience qui s'est transformée, au fil des ans, en une préoccupation constante de l'environnement et un engagement actif des citoyens, des organismes communautaires, des institutions et des commerces qui habitent et œuvrent sur le territoire de LaSalle. Chaque jour, nous profitons de l'espace et des ressources de notre arrondissement et c'est à travers des pratiques responsables que nous assurons la qualité et la protection de nos milieux de vie résidentiels et naturels, de notre biodiversité et de nos espaces verts. Le développement durable est l'affaire de tous, c'est pourquoi nous devons continuer de tracer la voie vers une société plus verte et viable.

Aujourd'hui, je vous propose de mettre de l'avant les défis et les priorités sur lesquels nous devons ensemble concentrer nos efforts. Il est de notre devoir à tous de nous assurer que LaSalle demeure un endroit tout aussi attrayant pour les générations futures qu'il l'est pour nous aujourd'hui; un milieu de vie durable où il y fait bon vivre! Nous multiplions les efforts pour devenir une communauté écoresponsable et reconnue comme telle. C'est grâce à votre engagement et à votre collaboration que nous pouvons avancer tous ensemble vers l'atteinte de notre objectif. Je suis convaincue que nous réussirons!

Manon Barbe
Mairesse de LaSalle

Un pacte est une convention qui implique une forme d'engagement de deux ou plusieurs parties. Il est généralement accompagné d'actes publics, ce qui lui confère un caractère d'une importance particulière. Le *Pacte vert 2016-2020* est en ce sens un accord qui implique non seulement l'arrondissement, mais également la communauté laSalloise. Une certaine forme d'engagement est ainsi attendue de la part des citoyens, des organismes communautaires, des institutions, des industries et des commerces qui habitent et œuvrent sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.



MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT



Avançons ensemble vers un avenir durable



Après plusieurs mois de travail et de consultations auprès des citoyens, des organismes et des entreprises, nous sommes ravis de vous présenter le *Pacte vert 2016-2020* de l'arrondissement de LaSalle.

Grâce au travail remarquable d'employés dévoués qui ont à cœur d'adopter les meilleures pratiques en matière de développement durable, le *Pacte vert* vise à offrir aux LaSallois d'aujourd'hui et des générations futures un environnement sain et durable. Chaque jour, nos fonctionnaires font preuve d'initiative en œuvrant de pair pour livrer des services dans un souci de durabilité et de viabilité. Je remercie chaleureusement les membres de l'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises qui ont piloté d'une main de maître ce dossier prioritaire pour LaSalle. Fidèle à la vision de l'arrondissement, du milieu associatif et des affaires, le *Pacte vert 2016-2020* se veut une invitation à adopter des comportements et des actions qui auront des impacts immédiats ou dans le futur sur l'environnement qui nous entoure.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture !

Benoît Gauthier, ing.
Directeur d'arrondissement

MISE EN CONTEXTE



Ensemble pour une métropole durable

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le plan *Montréal durable 2016-2020* à la suite d'un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires dont plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont identifié 3 défis, 4 priorités d'intervention et 10 cibles collectives qui demandent d'agir en synergie et de consolider les interventions à l'échelle régionale et locale.

Les **3 défis** de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été identifiés comme étant :

1 **MONTRÉAL SOBRE EN CARBONE**
Réduire l'émission des gaz à effet de serre (GES)
Réduire et s'adapter

2 **MONTRÉAL ÉQUITABLE**
Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures
Inclure et lutter contre les inégalités

3 **MONTRÉAL EXEMPLAIRE**
Adopter des pratiques exemplaires de développement durable
Tracer la voie et mobiliser

Pour répondre à ces défis, *Montréal durable 2016-2020* a fixé **4 priorités d'intervention** qui se déclinent en 20 actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions ont été intégrées (ou le seront prochainement) dans l'ensemble des démarches montréalaises dont :

- Le plan d'action de l'administration municipale;
- Les plans locaux de développement durable des arrondissements et villes liées;
- Le plan d'action des organisations partenaires.

Le plan *Montréal durable 2016-2020* renvoie à **10 cibles collectives** qui résultent de différents exercices de planification et qui font état des engagements pris au niveau international.

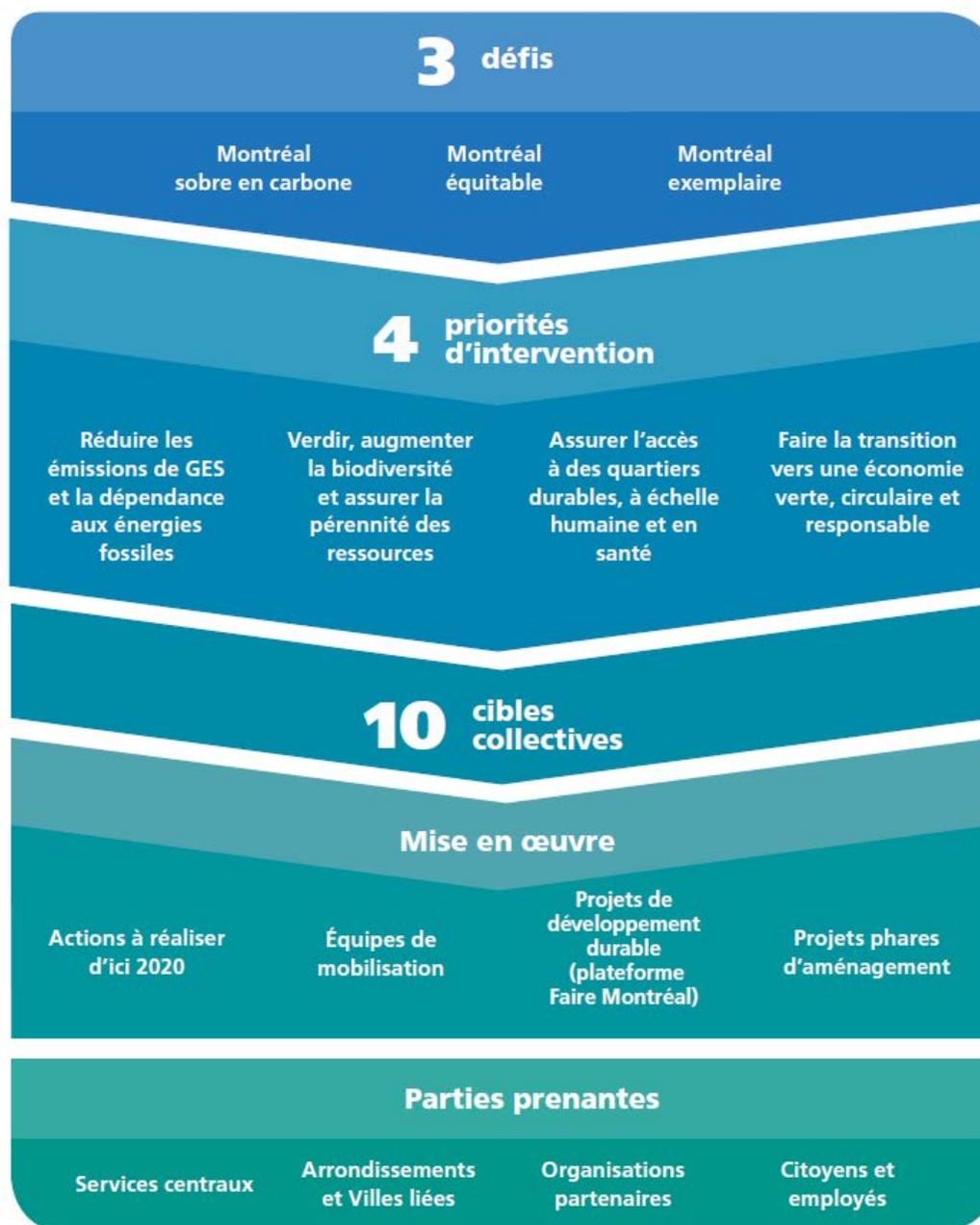
Une série d'initiatives sera **mise en œuvre** pour atteindre ces objectifs. Entre autres, des équipes de mobilisation associées à chacune des priorités seront mises sur pied. Ces comités, composés chacun d'un élu, d'un directeur d'unité d'affaires de la Ville de Montréal et d'un membre de la collectivité, travailleront à mettre en place des mesures afin d'enjoindre les organisations montréalaises à poser des actions pour atteindre les cibles collectives fixées.

La Ville de Montréal sollicite la participation des **parties prenantes** clés, dont fait partie l'arrondissement de LaSalle, pour bâtir collectivement une métropole durable.

Saviez-vous que...

Le document *Montréal durable 2016-2020* est le troisième plan de développement durable de la Ville de Montréal? En 2005, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise qui constitue la pierre d'assise d'une nouvelle vision d'aménagement à Montréal.

Figure 1. Synthèse de la stratégie montréalaise en matière de développement durable



CAP SUR 2020



Vers un développement durable de l'arrondissement

Faisant partie intégrante de la démarche montréalaise, l'arrondissement de LaSalle a adopté son Plan local de développement durable en novembre 2017. Ce plan est l'occasion pour l'administration municipale de démontrer son désir de changement quant aux pratiques des diverses directions de son administration. L'arrondissement de LaSalle veut prendre les moyens nécessaires pour limiter sa propre contribution aux changements climatiques qui s'opèrent à l'échelle planétaire.

En effet, les données recueillies sur le climat depuis de nombreuses années par la communauté scientifique font émerger une tendance quant au réchauffement de la planète. Outre les causes naturelles, l'activité humaine contribue à exacerber ce phénomène, que ce soit par l'utilisation de combustibles fossiles, la mauvaise gestion des ressources naturelles, le manque de sensibilisation de la population, l'affectation non optimale du sol, etc.

Cette tangente, associée au fait que plus de 50 % de la population mondiale vit désormais dans un milieu urbanisé (ce taux augmente à 80 % au Canada), démontre le rôle primordial que peuvent jouer les villes pour freiner le phénomène de réchauffement climatique. Les gouvernements locaux ont la légitimité pour mettre en œuvre des pratiques qui mettent de l'avant un développement durable des territoires permettant d'atténuer, voire même d'éradiquer, le cours des changements climatiques.

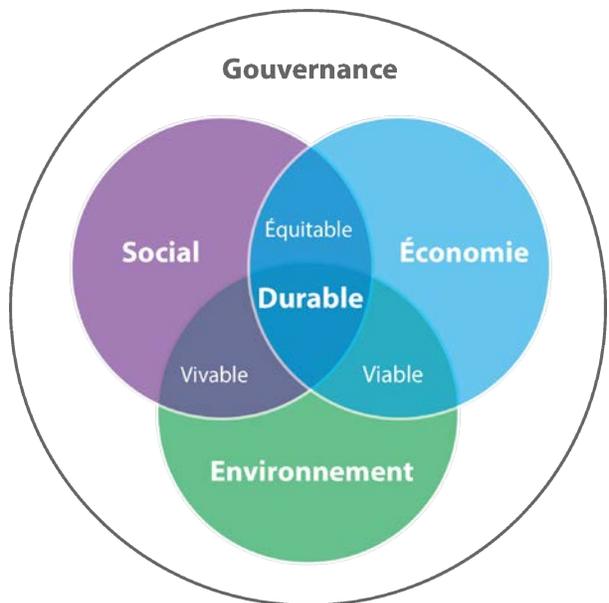
Qu'est-ce que le développement durable?

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de LaSalle souscrit à la définition issue de la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., chap. D-8.1.1) qui s'inspire du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) :

« [...] le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Il est important de garder à l'esprit que le développement durable est d'abord et avant tout un défi de gouvernance lié à la réforme des administrations et des pratiques mises en place afin de développer un territoire qui prend en considération la symbiose de ces trois dimensions.

Figure 2. Schéma du développement durable



Depuis des décennies, le développement préconisé dans la majorité des villes faisait abstraction des impératifs de durabilité. Les nombreux inconvénients ont fini par rattraper les villes qui sont maintenant aux prises avec des défis de taille : îlots de chaleurs, mauvaise qualité de l'air, congestion, espaces de vie peu conviviaux, etc.

Afin de contrer ce type de développement, l'arrondissement de LaSalle s'engage, dans les années à venir, à développer son territoire de manière durable et à mettre en place des conditions gagnantes pour changer les habitudes de vie et de consommation des divers acteurs de la communauté laSalloise. L'arrondissement prendra les mesures nécessaires pour : 1. réduire les émissions de gaz à effet de serre; 2. protéger les ressources naturelles; 3. assurer l'accessibilité à des activités et des équipements durables; 4. transiter vers une économie verte, circulaire et responsable, et; 5. mobiliser les parties prenantes autour de ce projet. Le *Pacte vert 2016-2020* vient concrétiser, en intégrant des actions mesurables sur une base temporelle, ce désir de transformer le territoire de l'arrondissement.

En plus d'améliorer la qualité de vie des résidents, la stratégie mise en œuvre par l'arrondissement et ses partenaires aura pour effet de réduire la vulnérabilité de l'arrondissement face aux changements climatiques.

En résumé...

Le développement durable intègre des critères de viabilité économique, d'équité sociale et de protection du milieu (naturel et bâti) tout en s'appuyant sur un mode de gouvernance qui encourage la mobilisation, la collaboration et la participation de tous les acteurs de la communauté au processus décisionnel.

Vision de l'arrondissement

L'administration municipale vise à mettre de l'avant des pratiques innovantes et durables afin de : 1. développer un territoire viable, vivable et équitable; 2. améliorer la qualité de vie de ses résidents, et; 3. créer des conditions favorables au développement d'une économie verte.



Piste cyclable, boulevard LaSalle.



Place du 1^{er}-mars-1965.

PACTE VERT 2012-2015

Retour sur la démarche

Dans une perspective de continuité et de cohérence avec les actions posées par la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle adoptait son premier Plan local de développement durable le 2 avril 2013 : le *Pacte vert 2012-2015*. L'élaboration du premier Pacte vert venait confirmer le sérieux de la démarche environnementale entreprise par LaSalle. Le plan d'action associé au Pacte vert 2012-2015 a été élaboré en collaboration avec les diverses directions de l'arrondissement¹ qui, avec leurs connaissances du territoire et leurs champs de compétence respectifs, ont contribué à cibler des actions à mettre en œuvre en matière de développement durable.

Étant donné que l'arrondissement tend à intégrer une approche collaboratrice et participative, un exercice de consultation publique a été mené pour élaborer le plan d'action. L'objectif principal était d'établir un dialogue avec la communauté (citoyens, organismes communautaires, institutions et entreprises) autour du Pacte vert, de bonifier ce dernier et de favoriser des engagements à son égard dans divers milieux.

Le processus de consultation s'est échelonné du 5 octobre au 10 novembre 2011 et était structuré autour de 5 activités :

1. Consultation des représentants d'organismes communautaires et des institutions (5 octobre);
2. Consultation des citoyens (6 octobre);
3. Consultation des représentants d'industries et de commerces (12 octobre);
4. Consultation des étudiants du Cégep André-Laurendeau (9 novembre);
5. Consultation de la communauté par l'entremise d'un appel de mémoires (10 novembre).

Le *Pacte vert 2012-2015* peut être consulté sur le portail web officiel de l'arrondissement : ville.montreal.qc.ca/lasalle

¹ L'arrondissement de LaSalle est composé d'une direction d'arrondissement et de 4 directions sectorielles : 1. Aménagement urbain et Service aux entreprises; 2. Culture, Sports, Loisirs et Développement social; 3. Relations avec les citoyens, Greffe et Services administratifs et; 4. Travaux publics.

Dans le cadre du *Pacte vert 2012-2015*, la mise en commun des informations recueillies par l'ensemble des participants a donné naissance à un plan d'action qui s'appuyait sur **6 orientations, 23 actions et 89 engagements**.

Améliorer la qualité de l'air et réduire les GES

Actions

1. Favoriser les transports collectifs et actifs;
2. Améliorer la performance environnementale des bâtiments, des équipements municipaux et du parc de véhicules traditionnels;
3. Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques;
4. Éliminer le problème des nuisances olfactives en provenance du réseau d'égout;
5. Éradiquer l'herbe à poux;
6. Réduire l'utilisation du chauffage au bois et l'impact des combustibles fossiles.

+ 24 engagements

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Actions

7. Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain, écologique et sûr;
8. Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur;
9. Informer les citoyens sur les enjeux du développement durable.

+ 14 engagements

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Actions

10. Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable
11. Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source
12. Implanter des mesures de réduction à la source, de récupération et de valorisation

+ 16 engagements

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions

Actions

13. Promouvoir le développement durable auprès des industries, commerces et institutions et appuyer le développement du secteur des technologies propres
14. Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts
15. Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification
16. Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux

+ 7 engagements

Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

Actions

17. Développer une politique de foresterie urbaine
18. Assurer la protection et la mise en valeur des territoires riches en biodiversité
19. Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et l'inciter à agir pour sa préservation
20. Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire de LaSalle

+ 23 engagements

Développer davantage de solidarité au sein de la communauté laSalloise

Actions

21. Être solidaire
22. Être équitable
23. Assurer la relève

+ 5 engagements

Bilan du plan d'action 2012-2015

L'évaluation est une étape cruciale dans la conception d'un projet d'envergure comme la mise en œuvre d'un plan d'action sur une période de 4 ans. Elle permet de mettre en perspective les actions posées à ce jour pour atteindre les objectifs et d'apporter des modifications à la démarche si nécessaire.

Une évaluation du degré d'avancement du *Pacte vert 2012-2015* a été effectuée à l'échéance du plan local de développement durable. Pour chaque engagement, les directions concernées ont évalué le niveau d'avancement selon une échelle regroupant 6 statuts :

Tableau 1. Échelle du degré d'avancement

Statut	Descriptif	Valeur
À venir	La mise en œuvre de cet engagement est sur le point de débiter et sera entreprise à court/moyen terme.	0 %
Entamé	Des actions ont été entreprises pour réaliser cet engagement. Environ 25 % des résultats prévus sont atteints.	25 %
En cours	Des actions ont été entreprises pour réaliser cet engagement. Environ 50 % des résultats prévus sont atteints.	50 %
Partiellement réalisé	Des actions ont été entreprises pour réaliser cet engagement. Environ 75 % des résultats prévus sont atteints.	75 %
Réalisé	Les résultats prévus pour cet engagement sont atteints.	100 %
En continu	Il n'y a pas de fin à l'engagement et des actions pour le réaliser s'effectuent de manière constante.	100 %

Le bilan effectué pour l'exercice 2012-2015 a démontré un **degré d'avancement global de 80 %** sur les 89 engagements que l'administration municipale s'était fixés. Les objectifs de certaines orientations ont été atteints avec brio alors que d'autres ont été plus difficiles à atteindre.

Tableau 2. Degré d'avancement par orientation

Orientation	Avancement
1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)	75 %
2. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels	100 %
3. Pratiquer une gestion responsable des ressources	62,5 %
4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions	14 %
5. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts	69,5 %
6. Développer davantage de solidarité au sein de la communauté	80 %

L'analyse du bilan a également démontré que l'atteinte des résultats est fortement conditionnée par le degré de contrôle que l'arrondissement possède sur les divers engagements d'une même orientation. L'orientation 4 est un bon exemple avec un degré d'avancement de seulement 14 %. L'arrondissement ne possédait pas les leviers nécessaires pour convaincre les industries, commerces et institutions à poser davantage d'actions visant à atteindre les objectifs.

PACTE VERT 2016-2020

 Une démarche inclusive

Le nombre important d'actions et d'engagements ainsi que l'emprise de l'arrondissement sur les divers engagements du plan d'action, et ce, condensé dans une courte période de temps, sont des variables qui expliquent le bilan du *Pacte vert 2012-2015*. L'arrondissement a tiré des leçons de ce premier exercice et a développé le *Pacte vert 2016-2020* autour d'un plan d'action mieux défini, incluant des engagements concrets et un échéancier réaliste. Dans un souci de continuité, certains des engagements non complétés du *Pacte vert 2012-2015* ont été repris dans le *Pacte vert 2016-2020*.

L'arrondissement s'est inspiré de la démarche initiée dans le cadre du *Pacte vert 2012-2015* pour élaborer le *Pacte vert 2016-2020*. Un travail d'arrimage a d'abord été effectué avec les diverses directions de l'arrondissement pour élaborer un plan d'action préliminaire. Ensuite, le plan d'action préliminaire a été bonifié et enrichi à la suite de consultations auprès des parties prenantes établies sur son territoire. L'agence *Convercité* a été mandatée pour accompagner et conseiller l'arrondissement dans sa démarche de consultation publique.

L'objectif de la démarche de consultation était de recueillir les réactions et les suggestions du milieu, ainsi que de susciter son adhésion, par l'affirmation d'engagements concrets des citoyens et des partenaires locaux, en concordance avec les objectifs et les actions préalablement proposés par l'arrondissement.

Comité de soutien à la démarche

Pour assurer un bon déroulement tout au long de la démarche, un comité ad hoc de soutien a été mis en place. La constitution de ce comité avait une visée triple : **1.** Investir de toutes questions relatives aux actions à poser pour élaborer un pacte qui représente les intérêts et les valeurs de la communauté laSalloise en matière de développement durable; **2.** Jouer un rôle de plateforme afin de stimuler les échanges et encourager la mise en commun des points de vue et des expériences entourant le développement durable; **3.** Viser à rassembler autour d'une même table des acteurs essentiels à la communauté et permettre, par la même occasion, aux organisations constitutives de faire partie intégrante de la démarche entourant le *Pacte vert 2016-2020*.

Le comité était composé de 7 membres délégués par les organisations suivantes :

Organismes communautaires (2 membres) :

1. Table de développement social de LaSalle
2. Héritage Laurentien

Industries et commerces (1 membre) :

3. PME-MTL Grand Sud-Ouest

Arrondissement (3 membres) :

4. Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
5. Direction des relations avec le citoyen, du greffe et des services administratifs
6. Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Consultant en appui à la démarche de consultation (1 membre) :

7. Convercité

Consultations publiques

De manière générale, le *Pacte vert 2016-2020* a reçu un accueil favorable de la part de l'ensemble des parties prenantes du territoire laSallois, car selon eux, cette démarche est nécessaire pour améliorer la qualité de vie des citoyens de LaSalle.

Le rôle directeur et le leadership de l'arrondissement dans la mise en œuvre du *Pacte vert* sont cruciaux. Les participants à la consultation publique ont reconnu l'importance de travailler collectivement en étant chapeautés par une institution qui place le développement durable au cœur de ses actions. Le *Pacte vert* représente une réelle opportunité pour l'arrondissement de se positionner comme chef de file en menant une réflexion sur le développement durable et en assurant l'appropriation de la démarche par les parties prenantes.

Le processus de consultation s'est échelonné du 1^{er} mai au 10 juin 2017 et a été structuré autour de 4 activités :

1. Consultation des citoyens (24 mai);
2. Consultation des représentants d'organismes communautaires et des institutions (16 mai);
3. Consultation des représentants d'industries et de commerces (5 juin);
4. Sondage en ligne pour les résidents de LaSalle (1^{er} mai au 10 juin).

Pacte vert
Plan local de développement durable de LaSalle
2016-2020

**2016
2020**

**Consultation publique
Pacte vert
2016-2020**

**Public consultation
Green Pact
2016-2020**

SONDAGE EN LIGNE
1^{er} mai au 10 juin
ville.montreal.qc.ca/lasalle

ONLINE SURVEY
May 1-June 10
ville.montreal.qc.ca/lasalle

**RENCONTRE
AVEC LES CITOYENS**
Le mercredi 24 mai à 19 h
Mairie d'arrondissement de LaSalle
55, avenue Dupras

**MEETING
WITH RESIDENTS**
Wednesday, May 24, 7 p.m.
LaSalle Borough Hall
55 avenue Dupras

LaSalle
Montréal

Annnonce publiée dans le Messenger LaSalle, jeudi 4 mai 2017.

**PACTE VERT 2016-2020 :
L'ARRONDISSEMENT VEUT
CONNAÎTRE VOTRE OPINION !**

L'arrondissement a entamé cet hiver une démarche d'élaboration de son Plan local de développement durable (Pacte vert) 2016-2020. Ce plan mettra de l'avant les défis et priorités sur lesquels l'arrondissement concentrera ses efforts en matière de développement durable au cours des prochaines années.

Tout au long du mois de mai, l'arrondissement consultera les citoyens, organismes, institutions, commerces et entreprises présents sur son territoire afin de réfléchir aux objectifs et engagements du Pacte vert 2016-2020 et dégager des consensus autour de la question du développement durable.

SONDAGE EN LIGNE
Dès le 1^{er} mai, un sondage sera disponible en ligne à partir du site Internet de l'arrondissement (ville.montreal.qc.ca/lasalle). Le sondage permettra aux LaSallois de s'exprimer sur différentes questions en lien avec le Pacte vert 2016-2020.

SÉANCES DE CONSULTATION
L'arrondissement organisera une séance de consultation, où vos commentaires et recommandations en matière de développement durable seront recueillis.

- **Citoyens : mercredi 24 mai à 19 h, mairie d'arrondissement, 55, av. Dupras**

Deux autres rencontres, ayant lieu afin de solliciter les organismes et les institutions, le mardi 16 mai, et les commerces et les industries, le lundi 5 juin.

L'adoption du plan local de développement durable de l'arrondissement est prévue à l'été 2017. Ce plan constituera le volet LaSalle du Plan Montréal durable 2016-2020. Soyez nombreux à participer à la démarche de consultation mise en place par l'arrondissement !

**2016-2020 GREEN PACT:
THE BOROUGH WANTS
YOUR OPINION!**

The past winter, the Borough undertook steps to develop its Local Sustainable Development Plan (Green Pact) for 2016-2020. This plan will present the challenges and priorities on which the Borough will be focusing its sustainable development efforts over the next few years.

All throughout the month of May, the Borough will be consulting residents, organizations, institutions, commercial establishments and companies on its territory to reflect on the objectives and commitments of the 2016-2020 Green Pact and to reach a consensus of opinion on sustainable development.

ONLINE SURVEY
Starting May 1, an online survey will be available on the Borough's website (ville.montreal.qc.ca/lasalle) so that you can express your opinion on various matters relating to the 2016-2020 Green Pact.

CONSULTATION SESSIONS
The Borough will be organizing a consultation session to obtain your comments and recommendations on sustainable development.

- **Residents: Wednesday, May 24, at 7 p.m., at Borough Hall, 55, avenue Dupras**

Two more meetings will be held: the first one, to get the opinions of organizations and institutions (on Tuesday, May 16) and the second one, for commercial and industrial establishments (Monday, June 5).

The Borough's Local Sustainable Development Plan is scheduled for adoption this summer. This plan will be the LaSalle component of the Sustainable Montréal 2016-2020 plan. We look forward to a large turnout among you all at these consultation sessions set up by the Borough!

Bulletin Accent le Journal p. 13, mai 2017.

Les retombées de la démarche ont permis de faire évoluer le *Pacte vert 2016-2020* en véritable projet d'appropriation collective dont la finalité est d'améliorer la qualité de vie des acteurs qui œuvrent sur le territoire laSallois, et ce, de manière durable.

PROFIL ET DÉFIS DE L'ARRONDISSEMENT

Développer un territoire durable

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île, à mi-chemin du centre-ville et de l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'arrondissement de LaSalle est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte également de paisibles quartiers résidentiels, de vastes espaces verts, dont les parcs qui longent le canal de Lachine, le canal de l'Aqueduc et le fleuve Saint-Laurent, ainsi que de nombreux services pour améliorer la qualité de vie des citoyens sur son territoire.

L'arrondissement doit capitaliser sur ces acquis et se servir de ces atouts comme levier afin de développer son territoire de manière durable. Les données sociologiques, économiques, démographiques et urbanistiques associées à l'arrondissement permettent de déceler les secteurs d'intervention où des efforts devront être mis en ce sens. Elles laissent également entrevoir les défis auxquels devra répondre l'administration municipale dans les prochaines années pour développer son territoire selon des impératifs de durabilité.

Démographie

Depuis de nombreuses années, une tendance lourde affecte la Ville de Montréal; l'exode des jeunes ménages vers la banlieue. Les coûts plus abordables des logements à l'extérieur de l'île de Montréal ont, entre autres, contribué à l'exode des familles en périphérie. Ce phénomène encourage par la même occasion l'étalement urbain et tend à exacerber l'ensemble des effets négatifs qui en résultent (perte de terres agricoles, congestion routière, pression sur les milieux naturels, frais engendrés par la multiplication des infrastructures et des équipements collectifs, etc.).

L'arrondissement a mis les bouchées doubles ces dernières années afin de renverser la vapeur et attirer les ménages à élire domicile sur son territoire. Depuis 2010, plusieurs projets résidentiels d'envergure, notamment aux abords du parc et du métro Angrignon, ont vu le jour. Le tissu urbain a été densifié par l'ajout de plus de 1 700 nouveaux logements locatifs et privés. Également, près de 1 000 logements sont présentement en construction sur le territoire de l'arrondissement. De ce nombre, plusieurs projets sont destinés aux familles (maisons de ville et unités privatives ou locatives de grandes superficies).

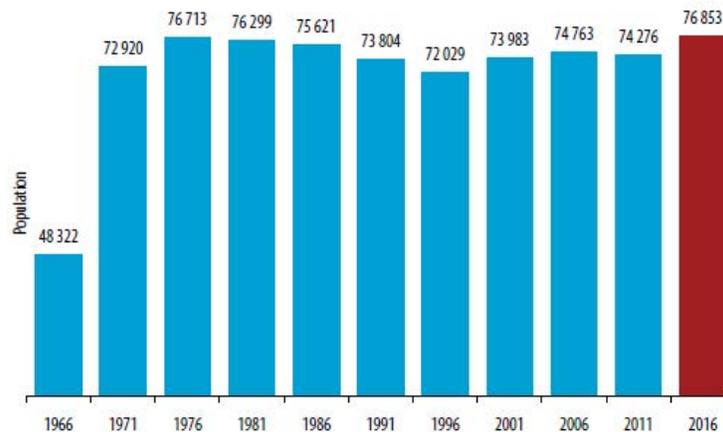


Immeubles résidentiels, Quartier Angrignon Est (2016).



Projet résidentiel boul. LaSalle (2016).

Graphique 1. Population laSalloise totale (1966-2016)



Source : Statistique Canada, Recensement de la population (1966-2016).

Comme le démontre le graphique, la stratégie semble avoir porté fruit. Le nombre d'habitants a légèrement augmenté (3,5 %) depuis le dernier recensement en 2011, avec un gain de 2 577 personnes, portant sa population à 76 853. L'intensification des chantiers de construction résidentielle se poursuivra dans les années à venir, où 8 000 nouveaux logements sont planifiés.

Saviez-vous que...

L'arrondissement de LaSalle, avec près de 77 000 habitants, représente 4,5 % de la population de la Ville de Montréal et se classe au 13^e rang sur les 19 arrondissements pour la taille de sa population?

Immigration

Plusieurs des nouveaux résidents sont issus de communautés culturelles diverses. La diversité culturelle est d'ailleurs l'une des richesses de l'arrondissement de LaSalle. Plus du tiers (33 %) de la population laSalloise est issue de l'immigration. De ce nombre, près d'un immigrant sur quatre (23 %) est un nouvel arrivant. Les citoyens qui ont des liens récents avec l'immigration (c'est-à-dire qui sont nés à l'étranger ou qui ont au moins l'un de leurs parents nés à l'extérieur du Canada) représentent plus d'une personne sur deux (57 %) à LaSalle.

Les personnes qui ont immigré et élu domicile à LaSalle proviennent des quatre coins du monde. Les 5 principaux pays de naissance des immigrants sont l'Italie (11,6 %), l'Inde (6,2 %), l'Algérie (6,1 %), la Chine (5,5 %) et la Jamaïque (3,2 %). Pour souligner cette plus-value au paysage laSallois, le Festival de la S.O.U.P.E (Symbole d'ouverture et d'union des peuples) vient souligner l'apport de la diversité culturelle à LaSalle par l'entremise de la gastronomie. Lors des festivités, les participants sont invités à goûter une trentaine de soupes en provenance de tous les horizons.



Festival de la S.O.U.P.E (Symbole d'ouverture et d'union des peuples).

Tableau 3. Population laSalloise selon les minorités visibles

Minorités visibles	Nombre	%
Noir	10 020	41,6
Sud-Asiatique	3 470	14,4
Arabe	2 725	11,3
Chinois	2 525	10,5
Latino-Américain	2 270	9,4
Asiatique occidentale	750	3,1
Asiatique du Sud-Est	695	2,9
Philippin	420	1,7
Autres	1 215	5,1
Total	24 090	100,0

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (2011).

Saviez-vous que...

Le tiers des personnes qui résident sur le territoire laSallois fait partie d'une minorité visible.

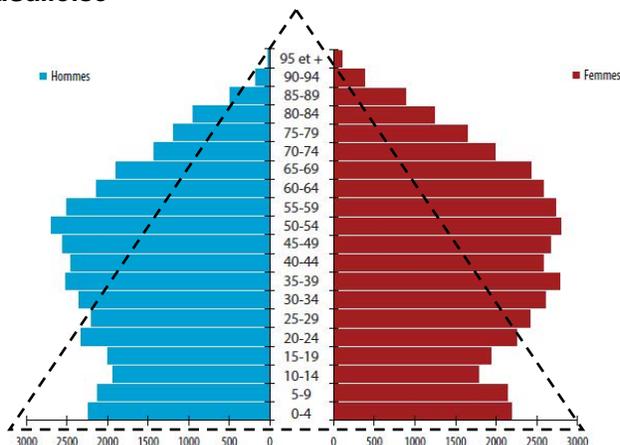
Âge

L'âge moyen des résidents de l'arrondissement est de 42,2 ans, comparativement à 40,6 ans pour l'agglomération de Montréal. Les personnes âgées de 24 ans et moins représentent 27 % de la population, les 25 à 44 ans représentent 26 %, les 45 à 64 ans représentent 27 % et les 65 ans et plus représentent 20 %.

Tableau 4. Pourcentage de la population laSalloise par groupe d'âge

0 à 14	16 %	27 %	53 %	100 %
15 à 24	11 %			
25 à 34	12 %			
35 à 44	14 %	26 %		
45 à 54	14 %			
55 à 64	13 %	27 %		
65 à 74	10 %			
75 à 84	7 %	20 %		
85 et +	3 %			

Graphique 2. Pyramide des âges de la population laSalloise



Source : Statistique Canada, recensement de la population (2016).

La constance dans ces pourcentages est le signe d'une population vieillissante. Une pyramide des âges conventionnelle possède une base élargie et un sommet affuté. Celle de l'arrondissement de LaSalle est difforme, ayant une base érodée au détriment des groupes plus âgés.

Les indices de vieillissement vont également dans ce sens. Lorsque comparé avec les arrondissements qui composent la Ville de Montréal, l'agglomération de Montréal et la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMRM), l'ensemble des indices de vieillissement illustre une population laSalloise vieillissante.



47 % de la population laSalloise est âgée de 45 ans et plus.

Ressources et services offerts

La gestion du territoire laSallois, d'une superficie de 16,4 km², s'effectue en fonction d'outils réglementaires. Le territoire est divisé en zones afin de contrôler les usages (résidentiel, commercial, industriel, institutionnel et espaces verts) qui sont autorisés dans chaque zone. La majeure partie de l'arrondissement est d'usage résidentiel. Le reste du territoire est composé de secteurs commerciaux, industriels et institutionnels. L'arrondissement accueille près de 1 500 entreprises, commerces et sociétés de services sur l'ensemble de son territoire. À cette courtoisie s'insère plus d'une soixantaine de parcs et d'espaces verts qui accueillent des équipements collectifs de sports et loisirs tels que :

- 33 aires de jeux
- 28 courts de tennis
- 14 terrains de basketball
- 14 terrains de soccer
- 14 jeux d'eau
- 8 piscines extérieures
- 8 terrains de baseball
- 4 patinoires extérieures
- 2 terrains de football
- 2 pistes d'athlétisme
- 2 jardins communautaires
- 1 jardin collectif
- 1 terrain de volleyball de plage
- 1 terrain de pétanque
- 1 aire de planche à roulettes



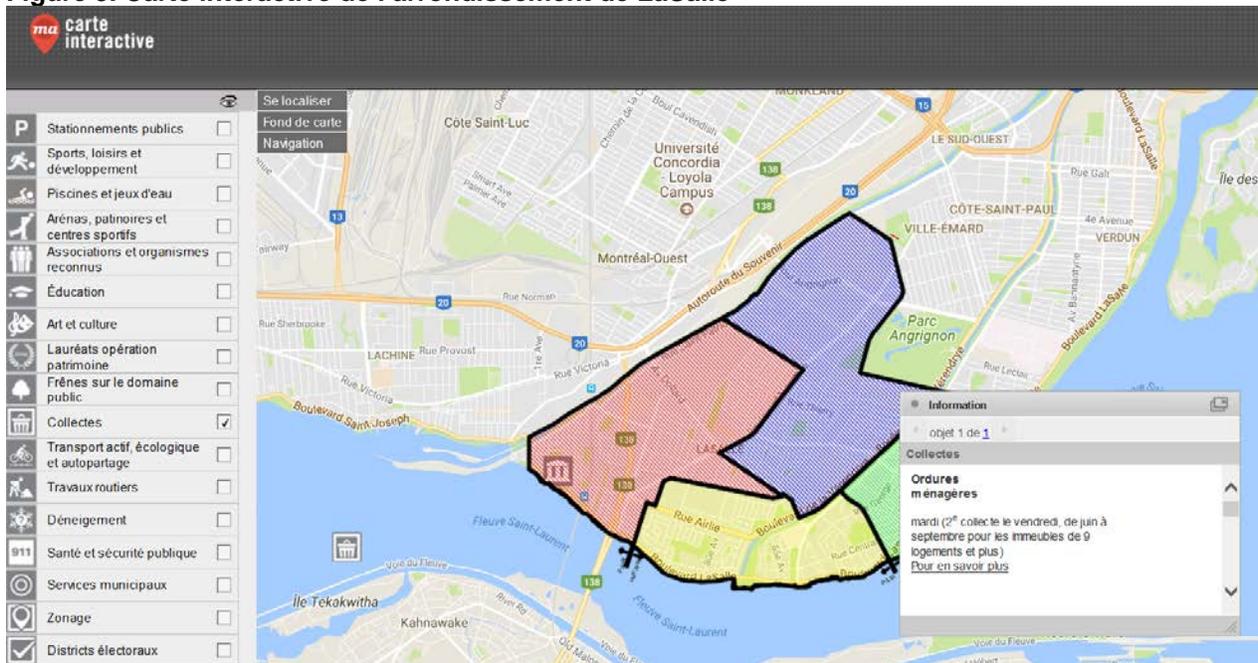
Le plus ancien jardin communautaire de Montréal : Charles-Nagy, se situe à LaSalle.

L'arrondissement demeure à l'affût des pratiques innovantes dans le domaine municipal et possède une trentaine de règlements pour gérer efficacement son territoire. Que ce soit en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de construction, de transport, de stationnement, de nuisances, de salubrité, ou d'utilisation de l'eau potable.

Saviez-vous que...

L'arrondissement a développé en 2016 une carte interactive qui contient une multitude de renseignements utiles pour les citoyens. L'outil est disponible en ligne sur le site web officiel de l'arrondissement : ville.montreal.qc.ca/lasalle

Figure 3. Carte interactive de l'arrondissement de LaSalle



Source : ville.montreal.qc.ca/lasalle

Dans l'optique d'offrir des espaces de vie sains, l'arrondissement offre plusieurs services. La gestion des collectes de matières résiduelles s'effectue sur le territoire laSallois en fonction de 4 secteurs. En 1986, LaSalle a été l'une des premières villes au Québec à mettre en place la collecte des matières recyclables. Une troisième collecte, celle des résidus alimentaires pour les unités de 8 logements et moins, est graduellement mise en place depuis 2016. Présentement, 2 des 4 secteurs (secteurs bleu et jaune) de l'arrondissement bénéficient de la collecte à trois voies.



La propreté des lieux est une priorité à LaSalle.



Écocentre LaSalle, 7272, rue Saint-Patrick.

Deux autres services de collecte sont également disponibles à l'arrondissement : la collecte des déchets encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) ainsi que la collecte des résidus verts. Il est possible de se débarrasser en tout temps des objets encombrants, des CRD et des résidus verts à l'Écocentre LaSalle, en plus d'y déposer les résidus domestiques dangereux (solvants, peinture, piles, batteries, pesticide, bouteilles de propane, etc.). Le personnel de l'Écocentre s'occupe de disposer ces résidus de façon responsable.

Saviez-vous que...

L'arrondissement de LaSalle figure au premier rang pour le pourcentage de matières récupérées parmi les 19 arrondissements avec un taux de 55 % comparativement à 41 % pour l'ensemble de la Ville de Montréal.



Un projet d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone est en cours afin d'accueillir la clientèle qui ne cesse de croître.



Le centre culturel et communautaire Henri-Lemieux accueille des milliers de LaSallois chaque année.

Pour propager et faire rayonner l'art et la culture, l'arrondissement de LaSalle possède plusieurs lieux de diffusion culturelle. Le centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, créé en 1987, est un carrefour important en matière de découvertes et d'expériences artistiques, culturelles et sociales. Il a comme mission de favoriser l'intégration culturelle, interculturelle et intergénérationnelle de la population LaSalloise par l'entremise des arts et de la culture. Le centre compte un théâtre (du Grand Sault), une galerie d'art (Les Trois C) et plusieurs salles destinées à la prestation de cours et ateliers. Le Théâtre Desjardins vient bonifier l'offre culturelle en offrant une programmation diversifiée axée sur le spectacle. Enfin, l'arrondissement accueille également une institution phare de LaSalle : la bibliothèque L'Octogone. Cet établissement est reconnu à l'échelle montréalaise, entre autres, pour sa collection impressionnante de bandes dessinées.

Transports

Le mode de transport utilisé par les résidents pour se déplacer est fortement conditionné par la desserte en transports collectifs et actifs sur un territoire donné. Bien que l'arrondissement de LaSalle soit localisé en périphérie du centre-ville, les résidents bénéficient d'une variété de modes de transport pour se déplacer.

Au niveau du **transport collectif**, l'arrondissement de LaSalle compte une douzaine de circuits d'autobus, dont une voie réservée sur le boulevard Newman; 7 sites de stationnement réservés aux voitures en libre-service (Communauto); et une navette Or qui effectue un parcours de 33 km aller-retour en desservant plusieurs résidences pour personnes âgées ainsi que les principaux points d'intérêts pour cette clientèle (Carrefour Angrignon, CLSC, Hôpital, centres communautaires, bibliothèque L'Octogone et Aquadôme). Une station de train de banlieue (gare LaSalle) en provenance de Candiac, qui s'arrête matin et soir et qui fait le lien avec le centre-ville, est aussi présente sur le territoire. Un projet de relocalisation de la gare LaSalle est actuellement à l'étude. L'administration municipale aimerait rapprocher la gare au terminus d'autobus et ainsi offrir un stationnement incitatif aux usagers. Cette proximité aurait un impact positif sur le transfert modal des usagers et occasionnerait une hausse de l'achalandage.



Une douzaine de circuits d'autobus transitent par LaSalle.



De nombreux travailleurs utilisent le train de banlieue chaque jour.

Au niveau du **transport actif**, le territoire compte 24 km de pistes cyclables, dont les pistes cyclables très fréquentées du canal de Lachine, du canal de l'Aqueduc et en bordure du fleuve Saint-Laurent; 2 stations de vélos en libre-service (Bixi). Certaines intersections ont subi des transformations afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes et plusieurs autres sont à prévoir pour 2020.



24 km de pistes cyclables sont accessibles aux cyclistes.



Afin de sécuriser les traverses piétonnières, l'arrondissement a réaménagé des intersections afin de rappeler aux automobilistes l'importance de ralentir à l'approche des traverses.

Le territoire n'est desservi par aucune station de métro, mais l'arrondissement espère en voir apparaître une dans un avenir rapproché. L'administration municipale fait pression auprès des instances concernées depuis de nombreuses années afin que la ligne de métro Honoré-Beaugrand – Angrignon (ligne verte) soit prolongée vers l'ouest. En l'absence d'un tel mode de transport lourd, il devient difficile de structurer le territoire autour des transports collectifs et actifs.

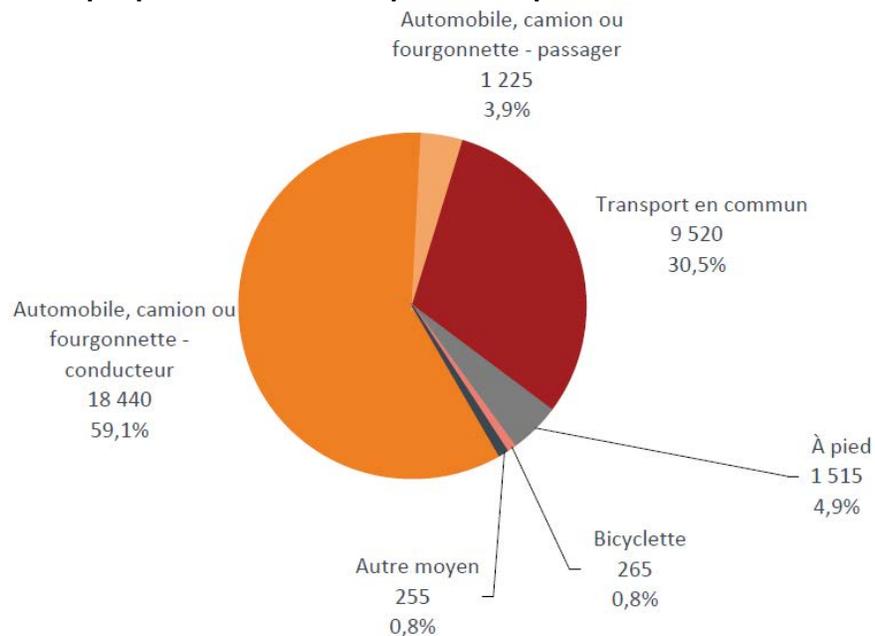
Au niveau du **transport automobile**, l'arrondissement possède un positionnement stratégique par rapport au réseau routier. Plusieurs grands axes traversent le territoire ou sont à proximité de celui-ci. Quoique cette localisation possède de nombreux avantages, notamment quant au choix des entreprises pour localiser leurs activités, elle possède également son lot d'effets négatifs. L'aménagement urbain de l'arrondissement a été, au fil des ans, fortement conditionné par la fluidité automobile. Cet héritage du passé conditionne encore aujourd'hui le comportement des citoyens lorsqu'ils se déplacent. Étant consciente de cet état de fait, l'administration municipale tend à offrir une solution plus écologique aux citoyens. L'arrondissement fait actuellement partie du *Circuit électrique* et possède 5 bornes de recharge publiques sur son territoire. Plusieurs bornes seront installées dans un futur rapproché. Le déploiement de bornes vise à offrir aux citoyens une alternative pour délaissier graduellement les voitures à essence, plus polluantes, et favoriser une transition vers l'utilisation de voitures propulsées par des énergies propres.



Bornes électriques à la mairie d'arrondissement, 55, avenue Dupras.

L'ensemble de ces éléments se reflète dans le mode de transport utilisé par les LaSallois lorsque vient le temps de se déplacer. À titre d'exemple, près de 60 % des gens utilisent leur voiture pour se rendre au travail, alors que le reste opte pour un mode de transport plus écologique. De ce nombre, 4 % font du covoiturage, 30 % utilisent les transports en commun et moins de 7 % adoptent un mode de transport actif.

Graphique 3. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (2011).

Défis à venir

Le profil de l'arrondissement démontre que sa population est en constante évolution. L'administration municipale doit s'adapter à ces changements en posant des actions concrètes sur son territoire et ainsi répondre convenablement aux besoins évolutifs des citoyens. L'analyse sommaire des données statistiques du profil de l'arrondissement a permis d'identifier les secteurs d'intervention où des efforts peuvent être déployés. Le profil donne, par la même occasion, des indices quant aux défis que l'administration municipale devra relever dans les années à venir pour développer son territoire de manière durable.

DÉMOGRAPHIE

1 L'arrondissement de LaSalle est en pleine croissance. La proximité du centre-ville, l'offre résidentielle intéressante et le coût abordable des logements locatifs et privés, notamment, sont des variables qui peuvent inciter les citoyens à demeurer sur le territoire laSallois. **L'administration municipale aura comme défi d'arrimer une offre commerciale de qualité et d'assurer une accessibilité à des services publics adaptés aux nouveaux résidents.** Une planification consciencieuse des secteurs en développement devra aussi être effectuée pour assurer une mixité des fonctions, verdifier le cadre bâti ainsi que protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.

IMMIGRATION

2 Les immigrants représentent le tiers de la population laSalloise. En contrepartie des nombreux avantages occasionnés par l'immigration, l'arrondissement doit s'engager à favoriser une intégration adéquate des personnes immigrantes. **L'arrondissement aura comme défi d'offrir des services et des activités variés et accessibles ainsi que des équipements et des infrastructures qui répondent à leurs besoins, qu'il s'agisse d'animation et de diffusion culturelle, de développement social, de sports et loisirs, etc.**

ÂGE

3 La population de l'arrondissement est vieillissante. Cette tendance n'est pas catastrophique, mais les besoins d'une population vieillissante ne sont pas les mêmes que ceux d'une population plus jeune. **L'arrondissement aura comme défi d'offrir des équipements et des services adaptés à une population vieillissante, tout en conservant une offre de qualité pour les plus jeunes.**

RESSOURCES ET SERVICES OFFERTS

4 L'accroissement prévu de la population lors des prochaines années engendra inévitablement la construction d'unités résidentielles supplémentaires. **L'administration municipale aura comme défi de consolider le territoire et d'augmenter la biodiversité, tout en préservant les nombreux parcs et espaces verts qui tapissent l'arrondissement.** Une attention particulière devra également être portée pour améliorer les différents services qui permettent de bonifier l'environnement des résidents. Enfin, **l'administration municipale aura également comme défi d'intensifier les campagnes de sensibilisation afin d'améliorer les habitudes de vie des ménages.**

TRANSPORTS

5 Malgré l'offre de transport intéressante sur le territoire de l'arrondissement, plus de 60% des résidents utilisent leur voiture pour se rendre au travail. L'arrondissement devra redoubler d'efforts pour changer cette tendance et ainsi contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. **L'administration municipale aura comme défi de convaincre les organismes responsables de bonifier l'offre associée aux transports actif et collectif, de développer davantage le réseau de bornes de recharge pour les véhicules hybrides et électriques et de favoriser un environnement sécuritaire pour les cyclistes et les piétons.**

PLAN D'ACTION 2016-2020

 Des mesures concrètes pour l'avenir

Pour relever les défis annoncés précédemment, l'administration municipale s'est dotée d'un plan d'action sur un horizon de 4 ans, soit de 2016 à 2020. Ce plan s'inscrit dans la continuité de celui élaboré pour le *Pacte vert 2012-2015*. Ce faisant, plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre afin d'améliorer la qualité de vie des résidents. L'administration municipale est cependant consciente qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir relâcher l'accélérateur. En effet, l'intégration de pratiques durables au sein d'une administration territoriale, de ses partenaires et de ses citoyens est un processus de longue haleine. Ce plan d'action contribuera à faire un pas de plus dans la voie d'un arrondissement responsable et consciencieux en matière d'environnement, d'économie, de développement social et de bonne gouvernance.

Dans ce plan d'action, l'arrondissement de LaSalle s'engage à prendre une série de mesures pour mettre en œuvre le *Pacte vert 2016-2020*. Le plan est basé sur des actions concrètes et s'appuie sur des engagements dont les cibles sont quantifiables et mesurables. Il sera en ce sens facile d'effectuer un suivi rigoureux et d'évaluer la progression du plan.

L'administration municipale s'engage donc à :

1 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2 PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

3 ASSURER L'ACCESSIBILITÉ À DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS DURABLES

4 TRANSITER VERS UNE ÉCONOMIE VERTE, CIRCULAIRE ET RESPONSABLE

5 MOBILISER LES PARTIES PRENANTES

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Action 1 Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
1. Adopter un Plan local de déplacements d'ici 2020.	Plan local de déplacement	
	-	1
2. Sécuriser 20 intersections pour améliorer les déplacements actifs des citoyens sur les trajets domicile-école-travail (corridors scolaires, intersections sécurisées, rétrécissement des intersections, etc.).	Interventions réalisées	
	4	24
3. Faire une (1) campagne pour promouvoir dans le milieu scolaire les déplacements actifs chez les enfants et leurs parents sur le trajet domicile-école-travail (<i>Trottibus, À pied, à vélo, ville active</i> , etc.).	Campagne	
	-	1
4. Doubler le nombre de supports à vélo dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux.	Supports à vélo	
	54	117
5. Négocier l'installation d'une (1) station supplémentaire de vélos en libre-service (Bixi).	Stations de vélo	
	2	3

Action 2 Électrifier et optimiser les transports montréalais

Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
6. Doubler le nombre de places de stationnement équipés de bornes de recharge dans les stationnements des édifices municipaux et/ou emprise publique.	Espaces de stationnement	
	4	8
7. Acquérir 15 véhicules électriques.	Véhicules électriques	
	1	16

Action 3 Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal

Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
8. Obtenir la certification LEED OR lors de la construction et/ou rénovation de 2 édifices municipaux.	Édifices certifiés LEED OR	
	-	2

2. Protéger les ressources naturelles

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
9. Effectuer l'inventaire des arbres susceptibles d'être classés « remarquables » afin d'établir la pertinence d'adopter un règlement pour assurer leur protection.	Inventaire des arbres	
	-	1
10. Planter une moyenne de 700 arbres par année sur le domaine public pour la période 2016-2020.	Arbres plantés	
	2011-2016 256/an	2016-2020 700/an
11. Inciter les grands propriétaires terriens (ICI) à planter 300 arbres sur le domaine privé.	Arbres plantés	
	-	300
12. Mettre en place une structure collaborative pour la plantation d'arbres sur les domaines public et privé.	Structure collaborative	
	-	1
13. Mettre en place une grille d'entretien, d'irrigation et de suivi des jeunes arbres de rue à la suite de leur plantation.	Grille d'entretien	
	-	1
14. Implanter 4 aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (présence des 3 strates végétales, plantes indigènes attirant les oiseaux et les pollinisateurs, etc.).	Aménagements	
	-	4
15. Mener une campagne pour promouvoir le programme « Mon jardin Espace pour la vie » qui encourage l'aménagement de zones de biodiversité sur les terrains privés.	Campagne	
	-	1

Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
16. Aménager un toit vert sur la nouvelle bibliothèque L'Octogone.	Toit vert	
	-	1

Action 6 Réduire et valoriser les matières résiduelles		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
17. Obtenir l'accréditation « ICI on recycle » dans 2 bâtiments municipaux.	Accréditations	
	-	2
18. Éliminer l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique dans 5 lieux, événements et activités.	Lieux, événements et activités	
	-	5
19. Faire 15 mentions (Accent le Journal, Messenger LaSalle, Facebook, site Internet) afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de participer à la collecte des matières organiques pour diminuer les matières destinées à l'enfouissement (organiques, recyclables, objets encombrants, résidus verts, etc.).	Mentions	
	-	15
20. Implanter la collecte de résidus alimentaires dans les secteurs (4) de l'arrondissement pour les bâtiments de 8 logements et moins.	Secteurs	
	2	4

Action 7 Optimiser la gestion de l'eau

Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
21. Faire une communication tous les deux ans afin de sensibiliser les citoyens au problème de minéralisation des propriétés dans l'optique de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout.	Communications	
	-	2
22. Tripler le nombre d'avis et de constats d'infraction émis chaque année pour faire appliquer le règlement 13-023 de la Ville de Montréal sur l'usage de l'eau potable.	Avis et constats délivrés annuellement	
	20	60

3. Assurer l'accessibilité à des activités et des équipements durables

Action 8 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
23. Adhérer (par résolution) aux principes du Plan d'action municipal pour les aînés de la Ville de Montréal et le mettre en œuvre.	Adhérer à la démarche	
	-	1
24. Ajouter des modules d'entraînement dans 7 parcs pour favoriser l'activité physique des aînés (parc intergénérationnel).	Parcs convertis	
	-	7
25. Former un minimum de 50 % des nouveaux employés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité.	% d'employés	
	-	50
26. Offrir 10 stages d'observation aux jeunes afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle.	Jeunes accueillis	
	-	10
27. Offrir 10 stages dans le cadre du programme de parrainage professionnel de la Ville de Montréal.	Stages	
	5	10

Action 9 Préserver le patrimoine et promouvoir la culture

Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
28. Tripler le nombre de participants aux activités de médiation culturelle.	Participants	
	500	1500
29. Soutenir l'offre culturelle de proximité (bibliothèque, réseau Accès culture, art public, etc.).	Offre culturelle	
	1	4
30. Investir 1,5 million \$ pour protéger et mettre en valeur le parcours riverain, les percées visuelles sur les plans d'eau et les entrées de l'arrondissement.	Investissements (\$)	
	-	1 500 000

Action 10 Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures

Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
31. Convertir un bâtiment municipal afin qu'il soit accessible universellement (en fonction des 7 grands principes).	Bâtiments convertis	
	-	1
32. Organiser annuellement trois événements qui adoptent les principes d'accessibilité universelle.	Événements annuels	
	2	3

Action 11 Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes à la vie de quartier

Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
33. Modifier le règlement de zonage pour permettre aux dépanneurs qui offrent des fruits et légumes frais de bonifier la superficie de leur établissement et d'autoriser les étalages extérieurs de fruits et de légumes frais.	Modification réglementaire	
	-	1
34. Faire 3 communications pour encourager les initiatives en matière d'agriculture urbaine (jardins et vergers communautaires, apiculture, etc.).	Communications	
	-	3
35. Faire une communication tous les deux ans pour informer les citoyens quant aux effets sur la santé des installations intérieures et extérieures de chauffage au bois.	Communications	
	-	2
36. Ajouter 5 surfaces accessibles à tous pour l'agriculture urbaine locale (jardins communautaires et collectifs, potagers, jardins en bac, etc.).	Surfaces	
	10	15
37. Ajouter 4 services en sports, loisirs et culture (piscine, centres sportifs, parcs, terrains de jeux, lieux de diffusion, etc.) répartis sur le territoire afin de rejoindre une plus grande partie de la population.	Services	
	-	4

Action 12 Poursuivre le développement de quartiers viables

Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
38. Modifier le Règlement de zonage 2098 afin de maintenir et de consolider les commerces et services de proximité qui répondent aux besoins de la population des quartiers.	Modification réglementaire	
	-	1
39. Nettoyer 1 000 m ² de surface recouverte de graffitis sur le domaine public.	Superficie (m ²)	
	900	1000

4. Transiter vers une économie verte, circulaire et responsable

Action 13 Verdir l'économie		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
40. Mettre en œuvre un projet d'économie circulaire.	Projet	
	-	1
Action 14 S'approvisionner de façon responsable		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
41. Adopter une politique d'approvisionnement responsable.	Politique adoptée	
	-	1
42. Sensibiliser tous les employés (100 %) concernés aux principes de l'approvisionnement responsable.	Employés sensibilisés (%)	
	-	100
Action 15 Organiser des événements écoresponsables		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
43. Obtenir la certification écoresponsable pour 2 événements annuels ayant lieu sur le territoire laSallois.	Évènements annuels	
	-	2
44. Fournir aux cyclistes des vestiaires à vélo lors de 3 grands événements annuels.	Évènements annuels	
	2	3

5. Mobiliser les parties prenantes

Action 16 Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
45. Mettre en place un (1) comité réunissant des intervenants locaux pour favoriser la synergie et l'émergence de projets en développement durable sur le territoire.	Comité	
	-	1
46. Organiser annuellement 3 événements d'envergure pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable auprès des citoyens, institutions, commerces et industries.	Événements annuels	
	2	3
47. Organiser annuellement une activité « conseiller d'un jour ».	Activités organisées	
	-	4
48. Poursuivre le développement d'une programmation annuelle verte (scientifique, culturelle et écologique) à la bibliothèque L'Octogone, en collaboration avec les organismes partenaires.	Programmations annuelles vertes	
	1	4
49. Faire 3 communications pour soutenir ou publiciser les événements qui font la promotion d'un mode de vie sain.	Communications	
	-	3
50. Élaborer un plan de communication pour sensibiliser les employés aux pratiques favorisant l'économie des ressources.	Plan de communication	
	-	1
Action 17 Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable		
Mesures de mise en œuvre	2016 année de référence	2020 cibles
51. Faire 4 communications pour reconnaître et diffuser les initiatives environnementales des ICI de LaSalle.	Communications	
	-	4
52. Créer un éco-quartier pour le territoire laSallois.	Éco-quartier	
	-	1
53. Modifier le Règlement de zonage 2098 pour favoriser l'intégration harmonieuse en milieu urbain d'appareils de production d'énergie verte (panneaux solaires, éoliennes, etc.).	Modification réglementaire	
	-	1

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Un pacte avec la communauté

Un pacte est un accord entre deux ou plusieurs parties. Comme son nom l'indique, le *Pacte vert 2016-2020* de l'arrondissement sous-entend que, de pair avec l'administration municipale, les partenaires de la communauté laSalloise s'engagent à poser des gestes pour améliorer la qualité de vie dans diverses sphères. Ce faisant, autant les citoyens que les industries et les commerces, en passant par les organismes communautaires et les institutions, sont mis à contribution pour faire de l'arrondissement de LaSalle une communauté durable.

Pour prendre le pouls des partenaires, des rencontres de consultation ont été organisées par l'arrondissement durant les mois de mai et juin 2017 :

- 16 mai 2017 : consultation auprès des organismes communautaires et des institutions;
- 24 mai 2017 : consultation auprès des citoyens;
- 5 juin 2017 : consultation auprès des industries et des commerces.

Lors de ces rencontres, les partenaires étaient amenés à se prononcer sur les mesures qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs liés aux 5 priorités d'intervention établies par la Ville de Montréal avec les arrondissements. Voici de quelle manière les partenaires s'engagent à développer, de manière durable, l'arrondissement de LaSalle.



Consultation à la Brasserie Labatt, 5 juin 2017.

Des organismes communautaires et des institutions dévoués

La consultation du 16 mai 2017 auprès des organismes et des institutions a été organisée en collaboration avec la *Table de développement social de LaSalle* et l'*Éco-quartier de LaSalle (Héritage Laurentien)*. Une trentaine d'organisations ont été conviées à cette rencontre.

Lors de la consultation, les participants se sont réunis en deux groupes puis ont partagé leurs réflexions et leurs engagements pour l'avenir. Les représentants des organismes communautaires et des institutions ont été appelés à définir leurs principaux engagements, les actions envisagées, les cibles et les objectifs à atteindre ainsi que les conditions de succès des mesures de mise en œuvre proposées.

Les représentants d'organismes et d'institutions rencontrés ont réitéré la nécessité d'éviter le travail en silo afin de mutualiser les efforts et d'améliorer la réussite des projets liés au développement durable. Parmi les enjeux soulevés pour favoriser un développement durable à l'arrondissement de LaSalle, l'amélioration du transport actif et collectif est clairement ressortie comme une priorité, et ce, afin de faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et à une saine alimentation.

Lors de la consultation, les représentants des organismes communautaires et des institutions présents se sont engagés à poser les gestes suivants :

1. Réduire les gaz à effet de serre

Mesures de mise en œuvre

- Faire la promotion du transport actif : la *Table de développement social de LaSalle* déposera un projet de plan concerté à la Ville de Montréal pour améliorer les liens de connectivité du réseau de mobilité active (piétons et cyclistes) en s'arrimant avec l'arrondissement;
- S'engager auprès de l'organisme *Mouvement collectif pour un transport public abordable* afin de favoriser l'accès au transport en commun par la tarification sociale;
- S'engager dans le projet de *Corridors verts*, notamment le corridor le long de la rue John-F.-Kennedy, qui relierait la gare de train de LaSalle et la station de métro Angrignon afin de favoriser l'élaboration d'un projet collectif mobilisateur pour les citoyens.

2. Protéger les ressources naturelles

Mesures de mise en œuvre

- Planter 800 arbres en 2017-2018 et effectuer des activités de sensibilisation auprès des citoyens, des industries et des commerces;
- Favoriser la récupération et le recyclage par la sensibilisation et le soutien à diverses initiatives.

3. Assurer l'accessibilité à des activités et des équipements durables

Mesures de mise en œuvre

- Promouvoir l'accès au logement pour les familles et les populations vulnérables;
- Soutenir la réalisation de jardins communautaires dans les institutions (écoles et centres d'hébergement), ainsi que dans divers lieux stratégiques (ex.: secteur LaSalle Heights).

4. Transiter vers une économie verte

Mesures de mise en œuvre

- Mettre à contribution des ressources du CIUSSS pour collaborer à des projets dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement durable en lien avec les organismes locaux.

5. Mobiliser les parties prenantes

Mesures de mise en œuvre

- Utiliser le théâtre du Grand Sault, au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, pour organiser des conférences et des formations sur le développement durable à l'intention des citoyens, en collaboration avec les institutions d'enseignement (cégep, écoles secondaires et écoles primaires du territoire).

Des citoyens motivés

La rencontre du 24 mai 2017 auprès des citoyens a permis de constater que le développement durable, et les actions quotidiennes qu'il sous-tend, font de plus en plus partie des habitudes de vie de ces derniers. Par exemple, les gens utilisent davantage le transport actif pour se déplacer, gaspillent moins l'eau potable, font un usage consciencieux de l'énergie et tendent à verdir leur environnement.

Les citoyens présents se sont montrés intéressés par les initiatives de l'arrondissement en matière de développement durable. Ils ont constaté de réels changements dans les façons de faire de l'arrondissement depuis les dernières années. Parmi les initiatives saluées, mentionnons le poste de recharge électrique à Angrignon, l'acquisition de voitures électriques par l'arrondissement, les nouvelles façons d'aménager et de verdir les espaces publics et la plantation d'arbres.

Dans l'optique de rejoindre une plus grande partie de la population, l'arrondissement a également mis en ligne un questionnaire du 1^{er} mai au 10 juin 2017. Ce sondage, qui était disponible sur le site web de l'arrondissement de LaSalle, a permis aux citoyens de faire part de leurs engagements actuels et envisagés pour la période 2016-2020 en matière de développement durable. Ce sondage a, par la même occasion, permis d'évaluer le degré de motivation des résidents à changer leurs habitudes de vie.

En tout, ce sont plus de 150 citoyens qui ont rempli le questionnaire. Les caractéristiques générales des répondants sont les suivantes :

- 66 % sont des femmes
- 68 % parlent français à la maison
- 54 % travaillent à temps plein
- 49 % ont entre 26 et 45 ans
- 41 % habitent LaSalle depuis plus de 20 ans
- 64 % sont propriétaire d'un logement
- 53 % habitent dans un duplex, triplex ou quadruplex
- 51 % choisiraient LaSalle pour acquérir une propriété

Pour 97 % d'entre eux, le développement durable est soit très important (71 %) ou important (26 %). Le sondage a aussi permis de constater que les gestes posés par les citoyens en matière de développement durable sont nombreux. Parmi les plus populaires :

- Recycler (23,8 %)
- Composter (17,8 %)
- Effectuer des déplacements actifs (7,4 %)
- Faire de la récupération et acheter des meubles usagés (6,9 %)
- Éviter les déchets jetables et polluants (6,4 %)
- Avoir une implication citoyenne (6,4 %)
- Consommer moins (5,0 %)
- Pratiquer l'agriculture urbaine sans pesticides (5,0 %)

Le tableau qui suit expose sommairement les résultats du sondage en ligne. Quoiqu'il soit impossible d'extrapoler ces résultats à l'ensemble de la population laSalloise, les résultats du sondage donnent tout de même une idée des gestes qu'une partie de la population s'engage à poser, pour la période 2016-2020, afin de contribuer à faire de l'arrondissement de LaSalle un territoire plus durable. À noter que les résultats intégraux du sondage en ligne se retrouvent en annexe du présent document.

1. Réduire les gaz à effet de serre

Mesures de mise en œuvre

- **60 %** des répondants ont diminué leur dépendance à l'automobile depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020;
- **36 %** des répondants ont acquis un véhicule moins polluant depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020.

2. Protéger les ressources naturelles

Mesures de mise en œuvre

- **71 %** des répondants ont verdi leur environnement depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020 ;
- **11 %** des répondants ont converti un espace minéralisé en espace vert depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020;
- **90 %** des répondants ont réduit la production de déchets dans leurs gestes quotidiens depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020;
- **68 %** des répondants ont économisé l'eau potable dans leurs gestes quotidiens depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020.

3. Assurer l'accessibilité à des activités et des équipements durables

Mesures de mise en œuvre

- **43 %** des répondants ont participé à des activités qui favorisent l'égalité des genres et l'inclusion sociale depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020;
- **55 %** des répondants ont participé à une activité liée à l'agriculture urbaine depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020;
- **63 %** des répondants ont posé des gestes pour améliorer la propreté des lieux publics depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020.

4. Transiter vers une économie verte

Mesures de mise en œuvre

- **91 %** des répondants ont acheté des biens qui sont produits localement depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020.

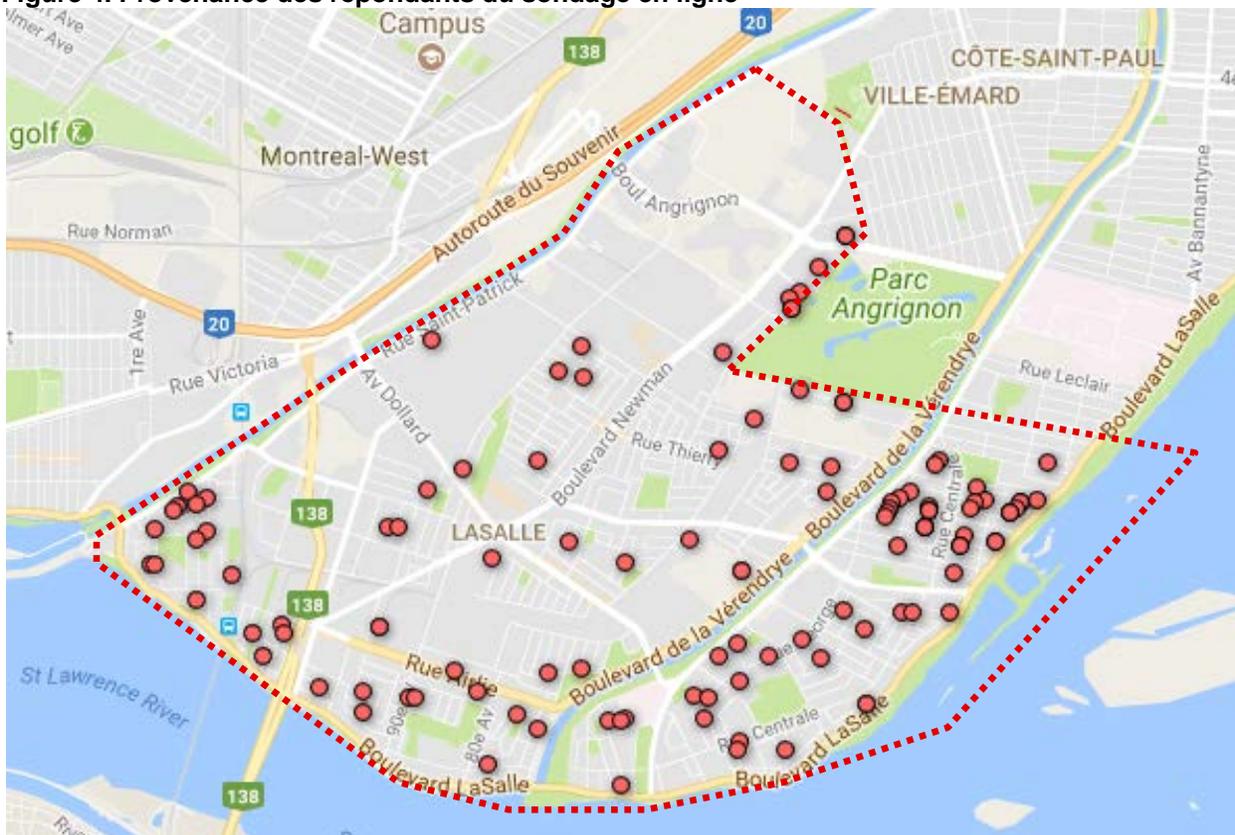
5. Mobiliser les parties prenantes

Mesures de mise en œuvre

- 44 % des répondants ont participé à des rencontres ou des événements organisés par les organismes du milieu communautaire depuis 2016 ou prévoient le faire d'ici 2020.

À la fin du sondage, il était demandé aux répondants d'inscrire leur code postal. Ceci a permis de géolocaliser le lieu de résidence approximatif des répondants. À l'analyse de la carte, on remarque qu'il existe une répartition plutôt uniforme des répondants sur le territoire. Il est intéressant de pouvoir compter sur des données qui proviennent de tous les quartiers résidentiels de l'arrondissement.

Figure 4. Provenance des répondants du sondage en ligne



Carte générée par le sondage en ligne effectué auprès des résidents de l'arrondissement entre le 1^{er} mai et le 10 juin 2017.

Des industries et des commerces innovants

De plus en plus, les industries et les commerces prennent conscience qu'il est profitable d'adopter des pratiques durables. Les entreprises sont nombreuses à accomplir certaines actions (récupération, recyclage, réduction à la source, économie d'énergie, mutualisation de certains services, etc.), tant pour la qualité de vie de la communauté et des employés que pour la rentabilité financière de l'entreprise.

La consultation du 5 juin 2017 a été une opportunité pour les industries et les commerces de prendre conscience de l'importance de développer de bonnes pratiques en matière de développement durable. Pour l'occasion, des représentants de *Recyc-Québec* et de trois entreprises laSalloises (petite, moyenne et grande) ont présenté des exemples de bonnes pratiques dans leur entreprise respective.

Les industries et les commerces présents ont par la suite été invités à formuler des objectifs ou des engagements à venir pour leur entreprise concernant le développement durable. Les entreprises présentes se sont engagées, de manière individuelle et/ou collective, à mettre en œuvre des actions pour contribuer à développer le territoire laSallois en fonction d'impératifs de durabilité.

1. Réduire les gaz à effet de serre

Mesures de mise en œuvre individuelles

- Diminuer la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage et l'éclairage du bâtiment.

Mesures de mise en œuvre collectives

- Mettre sur pied un comité de déplacement regroupant au moins 5 partenaires et organiser au moins 2 rencontres par an.

2. Protéger les ressources naturelles

Mesures de mise en œuvre individuelles

- Réduire la consommation de papier;
- Réduire les pertes;
- Augmenter le taux de récupération;
- Trouver le moyen de recycler mieux et à faible coût.

Mesures de mise en œuvre collectives

- Développer la collecte de résidus alimentaires dans les ICI;
- Généraliser la collecte de recyclage;
- Mutualiser certains services avec d'autres entreprises (ex. : conteneurs).

3. Assurer l'accessibilité à des activités et des équipements durables

Mesures de mise en œuvre individuelles

- Initier une activité de jardinage collectif avec les employés.

Mesures de mise en œuvre collectives

- Établir un lien entre le Pacte vert et le Plan laSallois de développement social 2015-2020;
- Soutenir la population pour appuyer le projet de lien vert.

4. Transiter vers une économie verte

Mesures de mise en œuvre individuelles

- Planifier des événements écoresponsables de manière systématique;
- Utiliser des matières réutilisables ou recyclables;
- Utiliser de la vaisselle réutilisable lors des rencontres.

Mesures de mise en œuvre collectives

- Favoriser les approvisionnements responsables et durables;
- Acheter et vendre localement.

5. Mobiliser les parties prenantes

Mesures de mise en œuvre individuelles

- Faire une évaluation annuelle des gestes écologiques mis en place par l'organisation et chercher à s'améliorer chaque année.

Mesures de mise en œuvre collectives

- Entretien un réseau d'entraide et agir comme catalyseur des échanges auprès des citoyens;
- Continuer d'encourager les initiatives vertes : au moins une corvée de nettoyage dans le quartier par année.

À la clôture de l'événement, les participants en ont profité pour identifier des conditions de succès afin d'inciter les entreprises à prendre un virage vers des pratiques durables. Les représentants des entreprises ont surtout mis l'accent sur l'importance de : 1. développer les partenariats; 2. impliquer autant les municipalités, les entreprises, les citoyens et les organismes; 3. impliquer les jeunes qui représentent l'avenir; 4. sensibiliser les nouveaux arrivants; 5. offrir un meilleur soutien aux PME en matière de développement durable.

SUIVI DES ACTIONS



Mise en place d'un comité de développement durable

L'élaboration d'un plan d'action sans y associer des mécanismes pour évaluer le degré d'avancement des diverses mesures qui doivent être mises en œuvre représente un risque notable de ne pas atteindre les objectifs fixés. Puisque l'arrondissement de LaSalle fait de l'atteinte des objectifs figurant dans le *Pacte vert 2016-2020* une priorité, un comité de suivi en matière de développement durable sera mis en place. L'engagement numéro 47 du plan d'action vient concrétiser ce désir de voir réunis autour d'une même table des intervenants locaux qui favoriseront la synergie et l'émergence de projets en développement durable sur le territoire.

Le comité, composé de représentants d'organisations issues du milieu communautaire, des industries et commerces et de l'arrondissement, aura le mandat de :

- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action;
- Faire la promotion du développement durable auprès des différents partenaires;
- Proposer des éléments de solution pour atteindre les objectifs;
- Déterminer les priorités d'intervention;
- Évaluer la progression des mesures de mise en œuvre du plan d'action.

Puisque chaque engagement est associé à une cible mesurable, il sera facile de surveiller l'évolution de chaque mesure de mise en œuvre.

Le comité se regroupera minimalement une fois par année. Un bilan sera produit et communiqué à deux reprises; à la mi-parcours (fin 2018) et à l'échéance du plan d'action (2021).

PASSER À L'ACTION



En route vers des pratiques durables

Les villes sont à l'avant-plan pour développer des communautés durables. L'arrondissement de LaSalle est conscient de cet état de fait et veut contribuer, par l'entremise du *Pacte vert 2016-2020*, à améliorer la qualité de vie des citoyens en intervenant au niveau de l'environnement, de l'économie, du développement social et de la gouvernance.

Ce document est le fruit d'une réflexion entamée il y a plus d'un an. Élaboré en continuité de l'ancien *Pacte vert 2012-2015*, il représente l'aboutissement d'un travail de concertation à l'échelle de l'arrondissement de LaSalle. Le *Pacte vert 2016-2020* intègre la volonté de l'administration municipale et des nombreuses parties prenantes sur le territoire laSallois d'emboîter le pas à une série d'acteurs motivés, toutes échelles territoriales confondues.

Le *Pacte vert 2016-2020* possède une visée double. D'une part, il s'agit d'une occasion pour LaSalle de revoir ses pratiques afin de devenir un meilleur gouvernement de proximité. D'autre part, l'administration municipale veut donner l'exemple à l'ensemble de la communauté dans l'espoir que les citoyens, les organismes communautaires, les institutions, les industries et les commerces posent à leur tour des gestes qui amélioreront la qualité de vie sur le territoire laSallois.

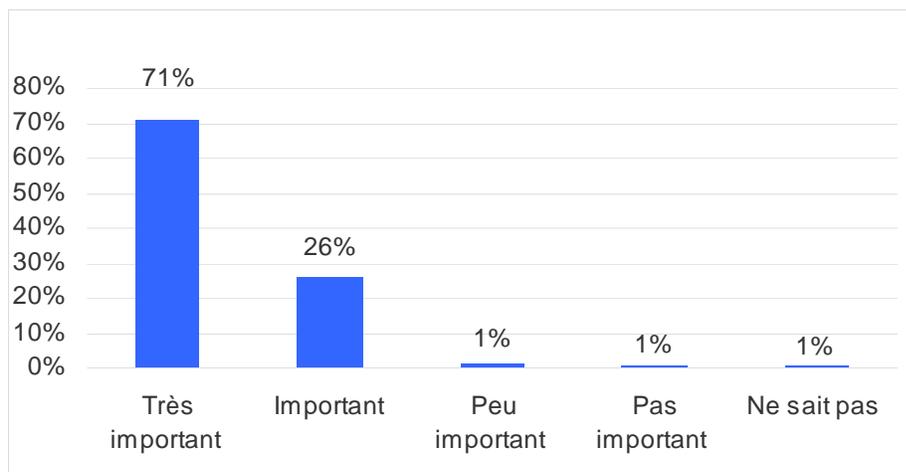
Le *Pacte vert 2016-2020* représente un document stratégique qui guidera les actions de l'administration municipale et de ses différents partenaires pour les années à venir. Les prochaines années seront donc consacrées à mobiliser les diverses parties prenantes afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre; protéger les ressources naturelles; assurer l'accessibilité à des activités et des équipements durables; et transiter vers une économie verte, circulaire et responsable. En d'autres termes, ce document incarne le désir collectif de passer à l'action en adoptant des pratiques durables. Son succès est tributaire de l'implication et de l'engagement de l'ensemble de la communauté laSalloise!

ANNEXE

Résultats du sondage en ligne

152 résidents de l'arrondissement de LaSalle ont répondu au sondage qui était en ligne entre le 1^{er} mai et le 10 juin 2017.

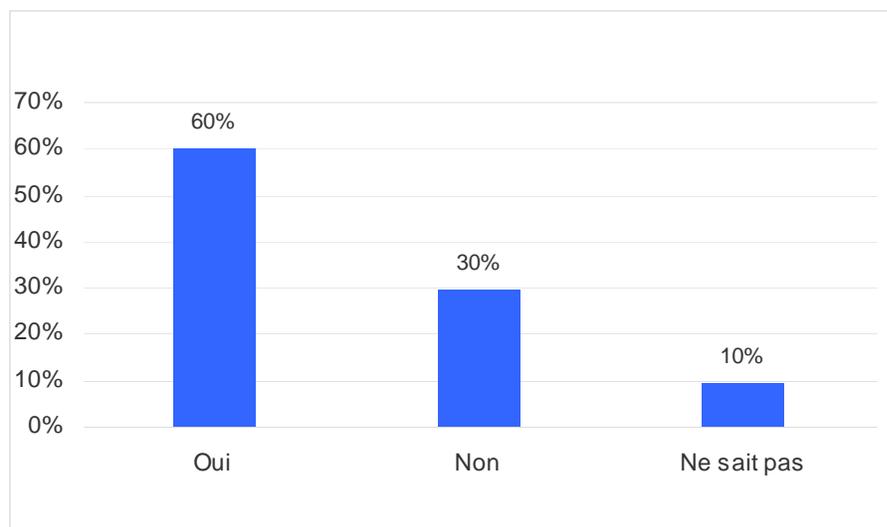
Q1. Est-ce que pour vous le développement durable est :



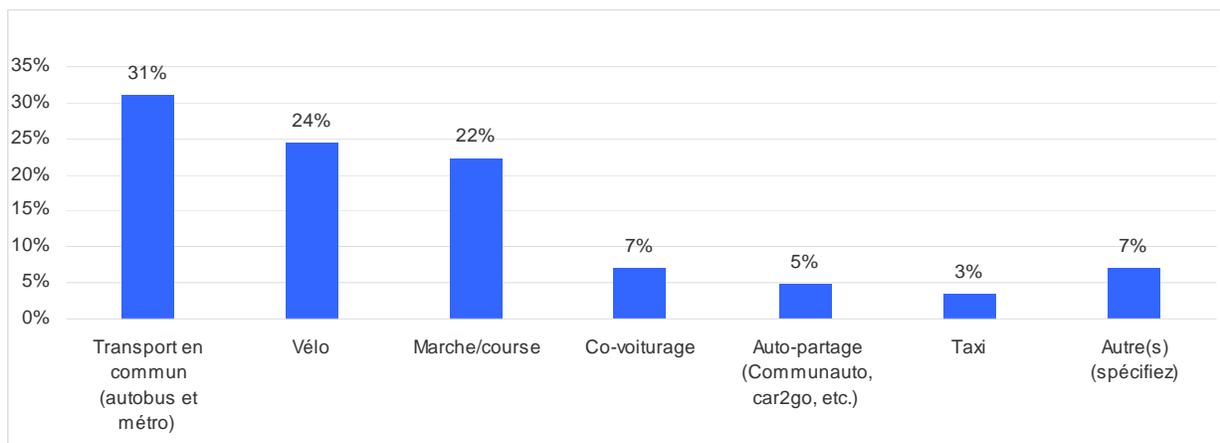
Q2. Quels sont les gestes que vous posez?

Recycler	23,8 %
Composter	17,8 %
Déplacement actif	7,4 %
Récupération et meubles usagers	6,9 %
Éviter les déchets jetables et polluants (plastique)	6,4 %
Implication citoyenne	6,4 %
Consommer moins	5,9 %
Agriculture urbaine (sans pesticides)	5,0 %
Recycler à l'écocentre	3,5 %
Consommer local	3,5 %
Transport en commun	3,0 %
Consommer biologique	2,5 %
Choix professionnels responsables	2,0 %
Dons aux organismes	1,5 %
Limiter la dépendance à l'automobile	1,5 %
Récupérer l'eau de pluie	1,0 %
Voiture électrique	1,0 %
Consommer équitable	0,5 %
Auto-partage	0,5 %

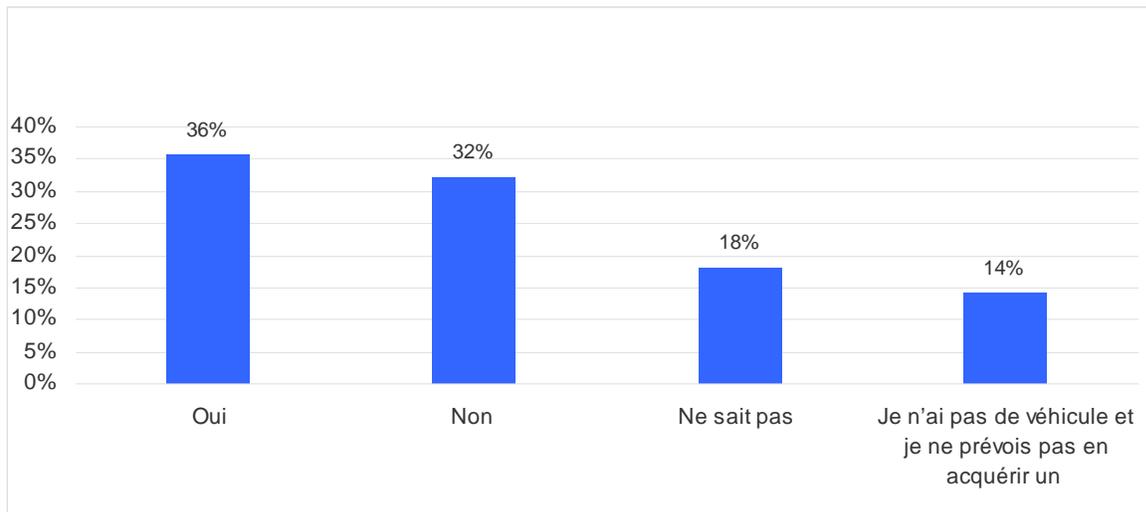
Q3. Depuis 2016, avez-vous diminué votre dépendance à l'automobile ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



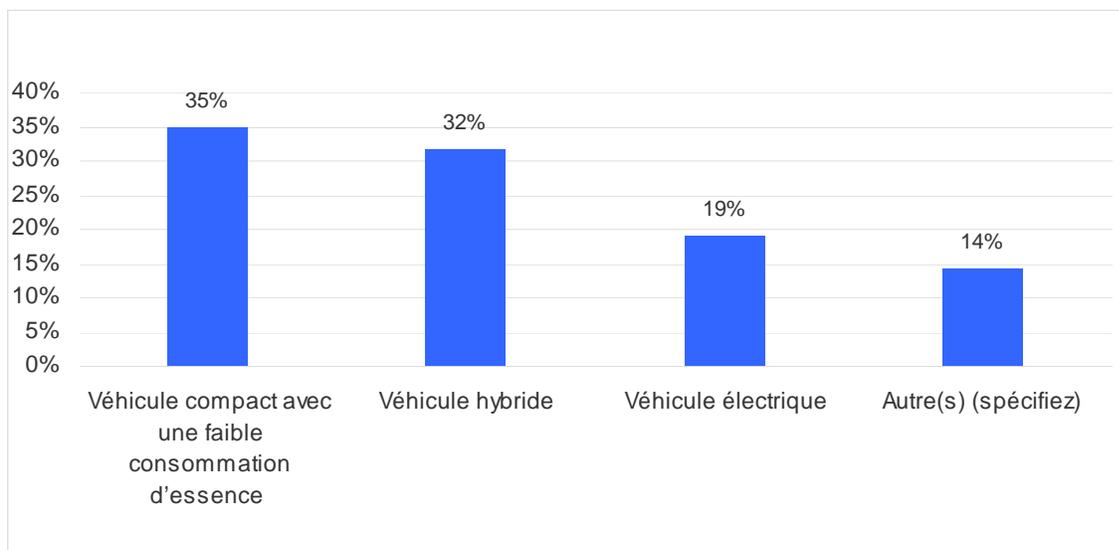
Q3.1. Si oui, quelle(s) alternative(s) avez-vous utilisée(s) ou prévoyez-vous utiliser?



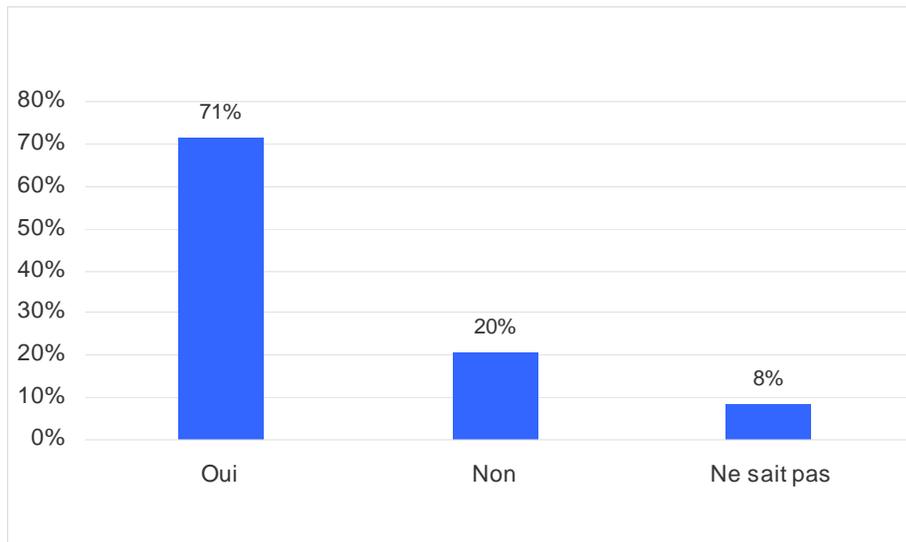
Q4. Depuis 2016, avez-vous acquis un véhicule moins polluant ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



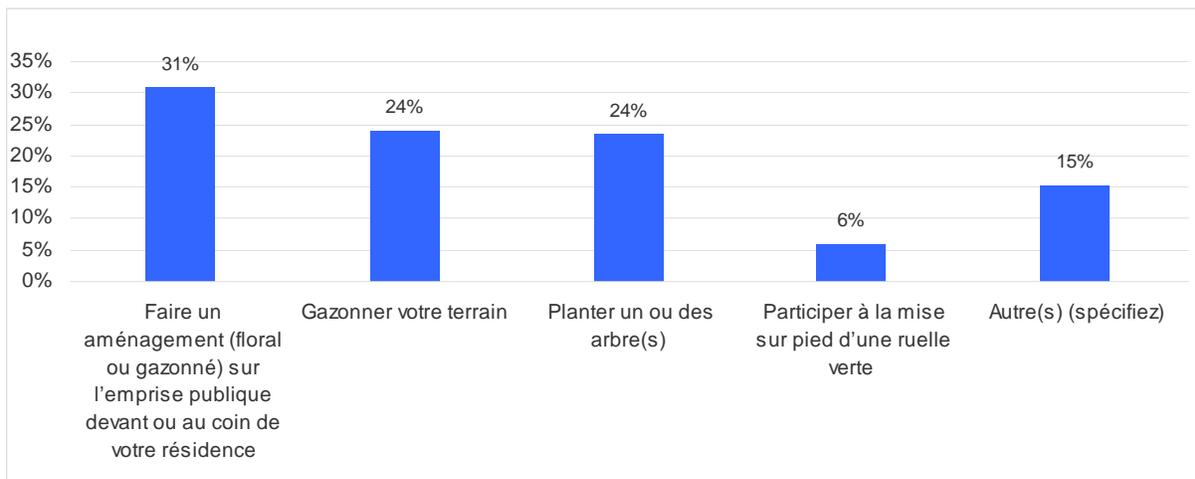
Q4.1. Si oui, quel(s) véhicule(s) avez-vous acquis ou prévoyez-vous acquérir?



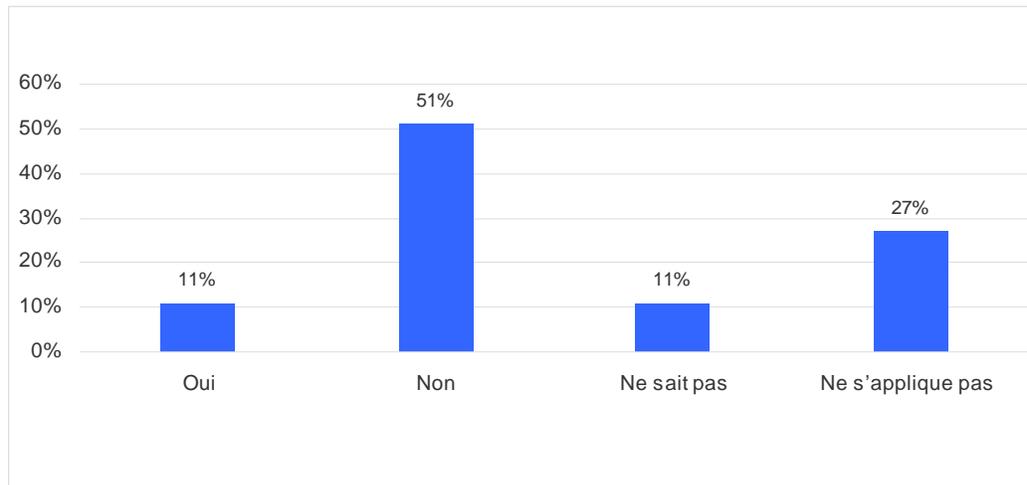
Q5. Depuis 2016, avez-vous verdi votre environnement ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



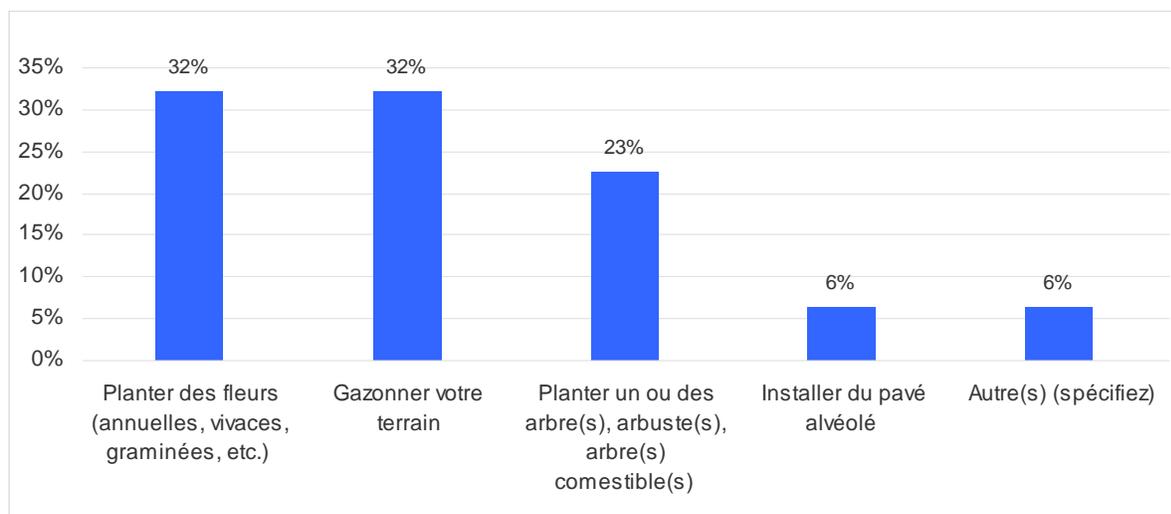
Q5.1. Si oui, de quelle(s) façon(s)?



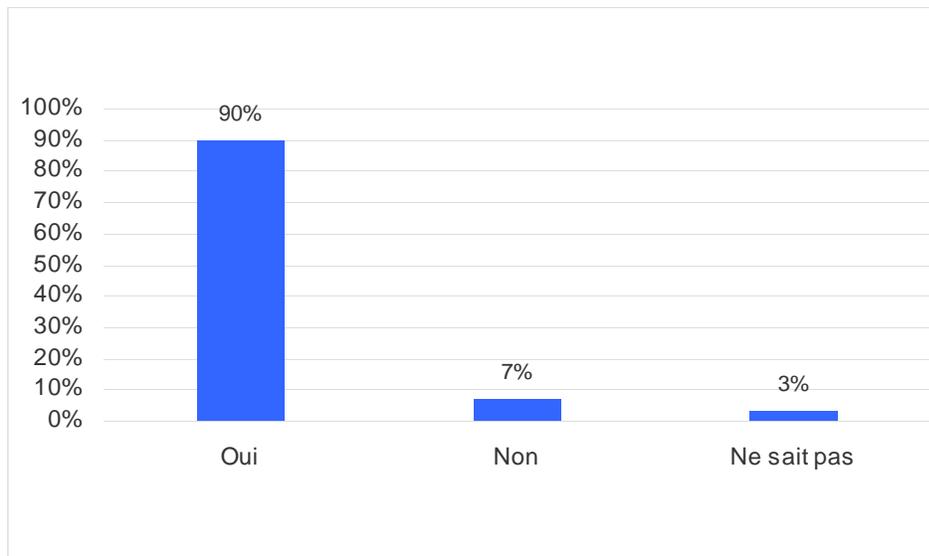
Q6. Depuis 2016, avez-vous converti un espace minéralisé (espace de stationnement, allée piétonne en pavé uni, terrasse en béton, etc.) en espace vert ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



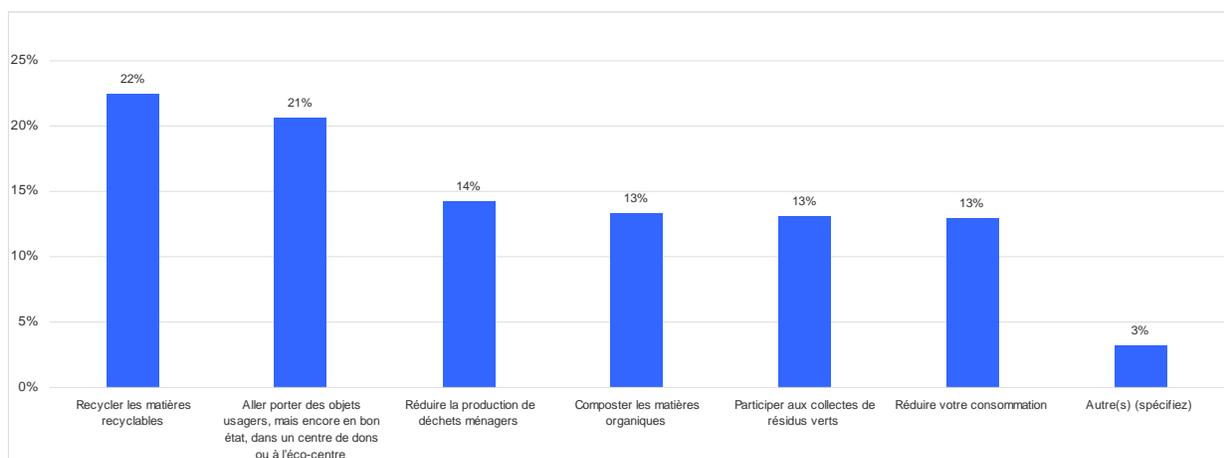
Q6.1. Si oui, de quelle(s) façon(s)?



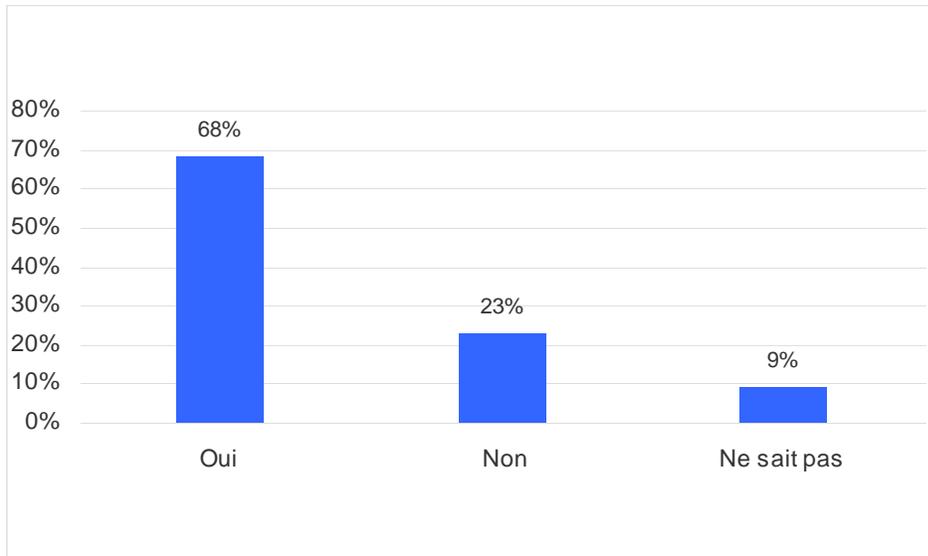
Q7. Depuis 2016, avez-vous réduit la production de déchets dans vos gestes quotidiens ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



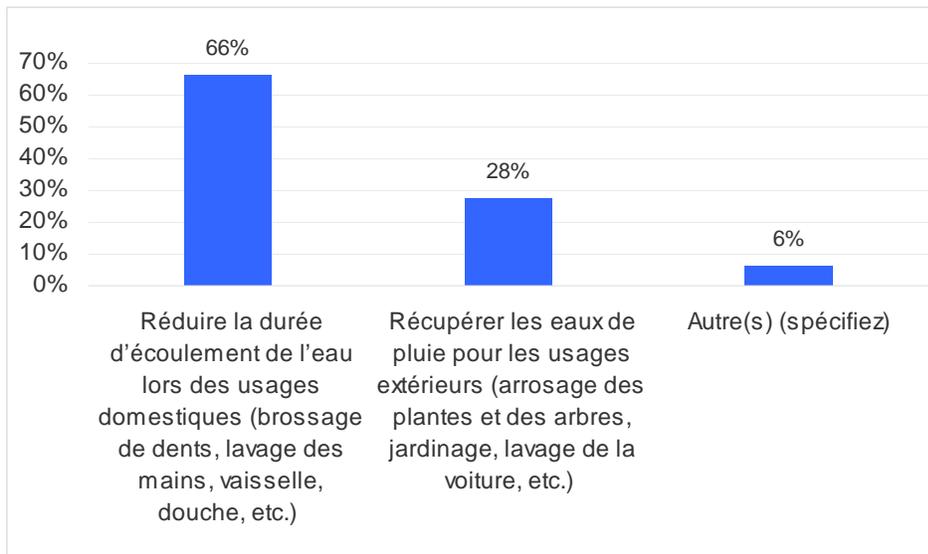
Q7.1. Si oui, de quelle(s) façon(s)?



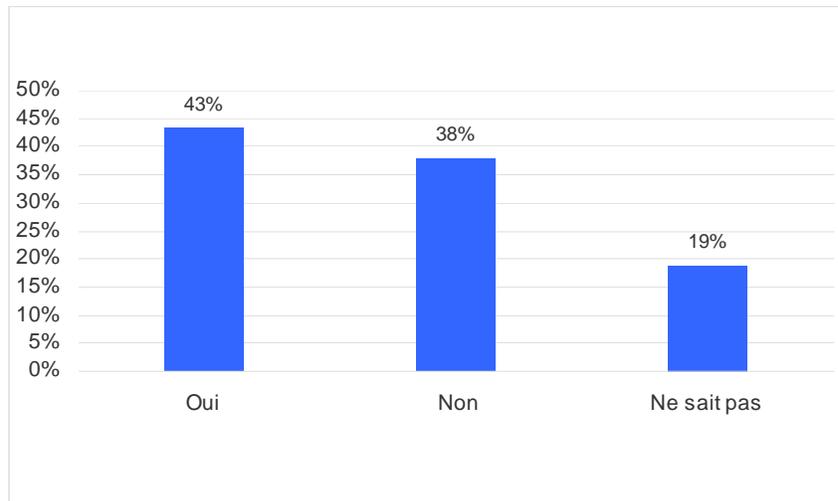
Q8. Depuis 2016, avez-vous économisé l'eau potable dans vos gestes quotidiens ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



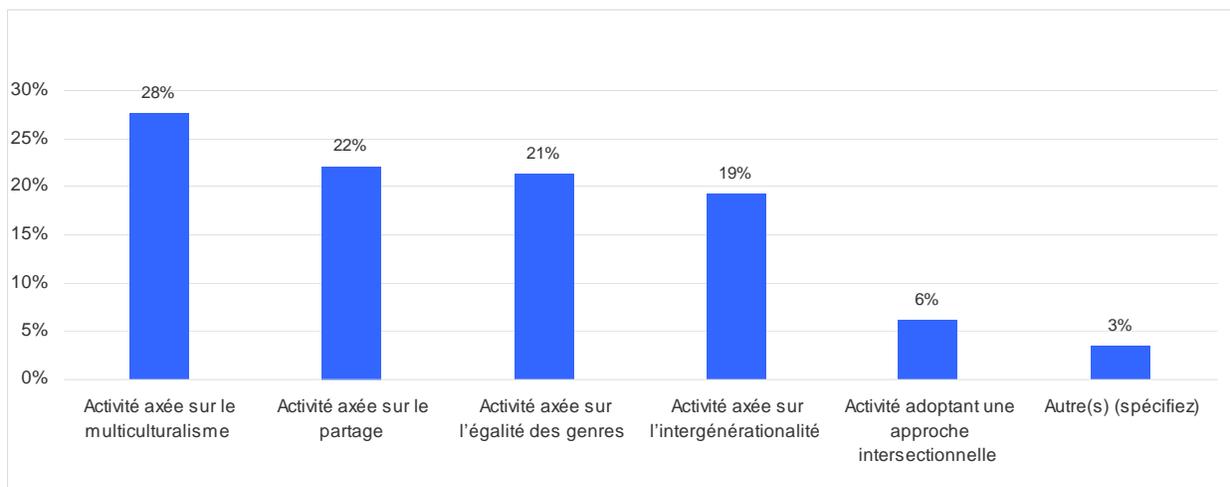
Q8.1. Si oui, de quelle(s) façon(s)?



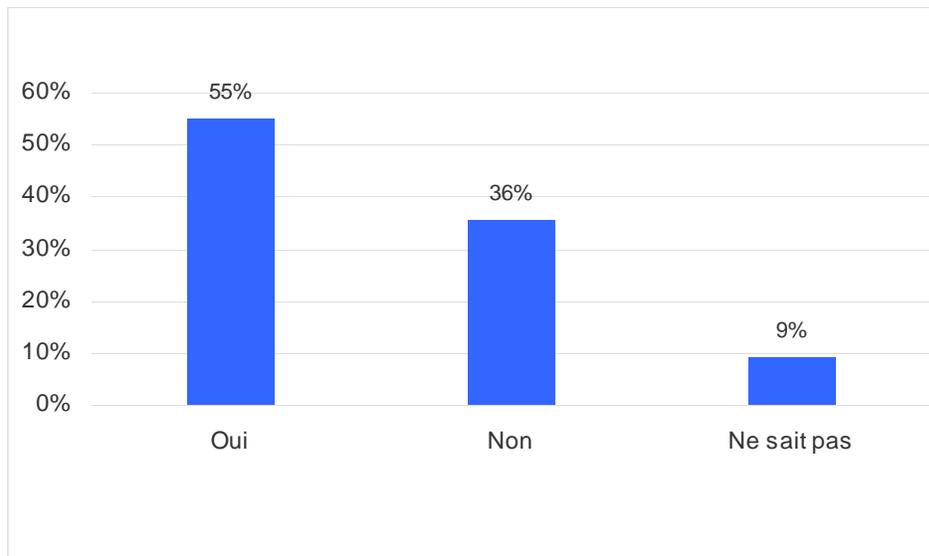
Q9. Depuis 2016, avez-vous participé à des activités qui favorisent l'égalité des genres et l'inclusion sociale ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



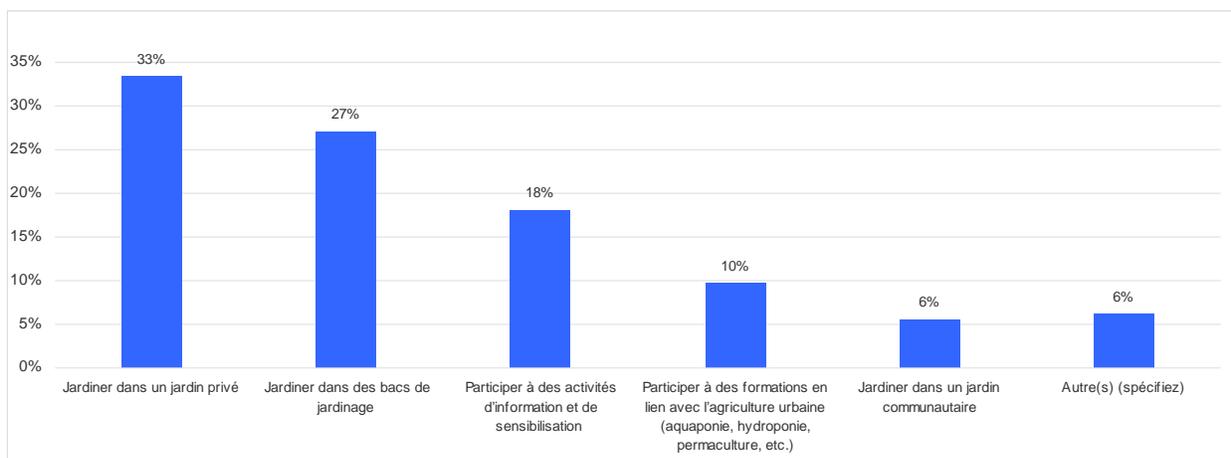
Q9.1. Si oui, de quelle(s) façon(s)?



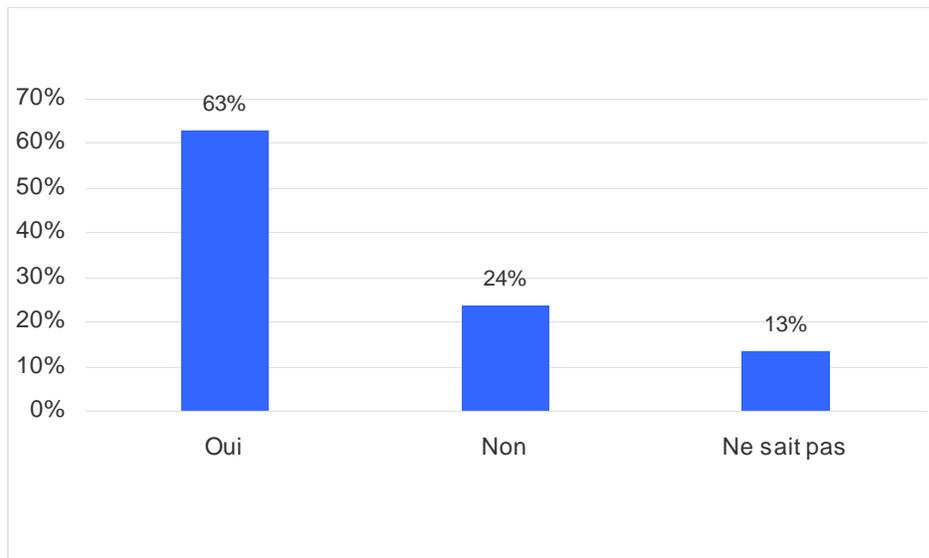
Q10. Depuis 2016, avez-vous participé à une activité liée à l'agriculture urbaine ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



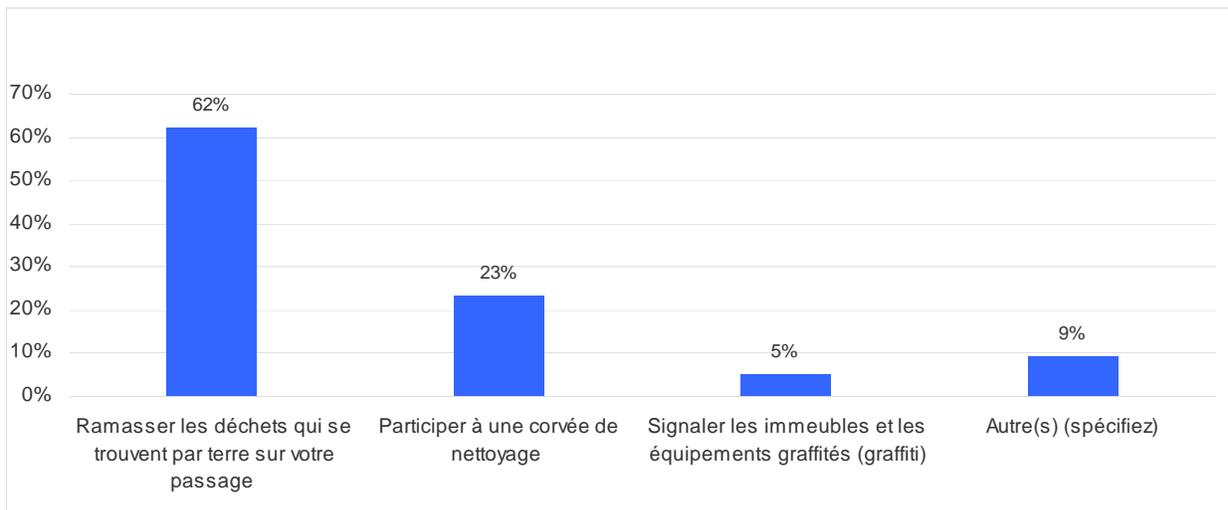
Q10.1. Si oui, de quelle(s) façon(s)?



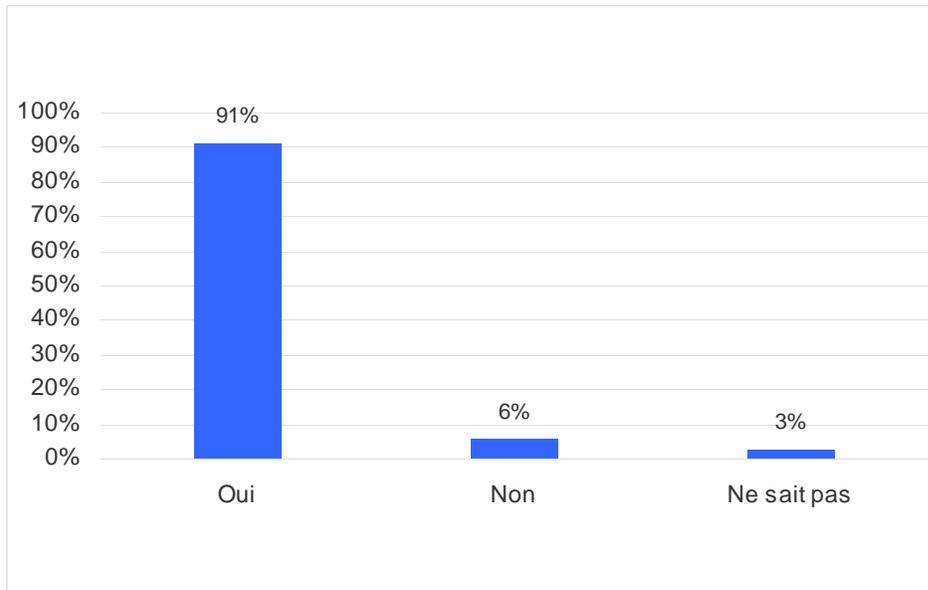
Q11. Depuis 2016, avez-vous posé des gestes pour améliorer la propreté des lieux publics ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



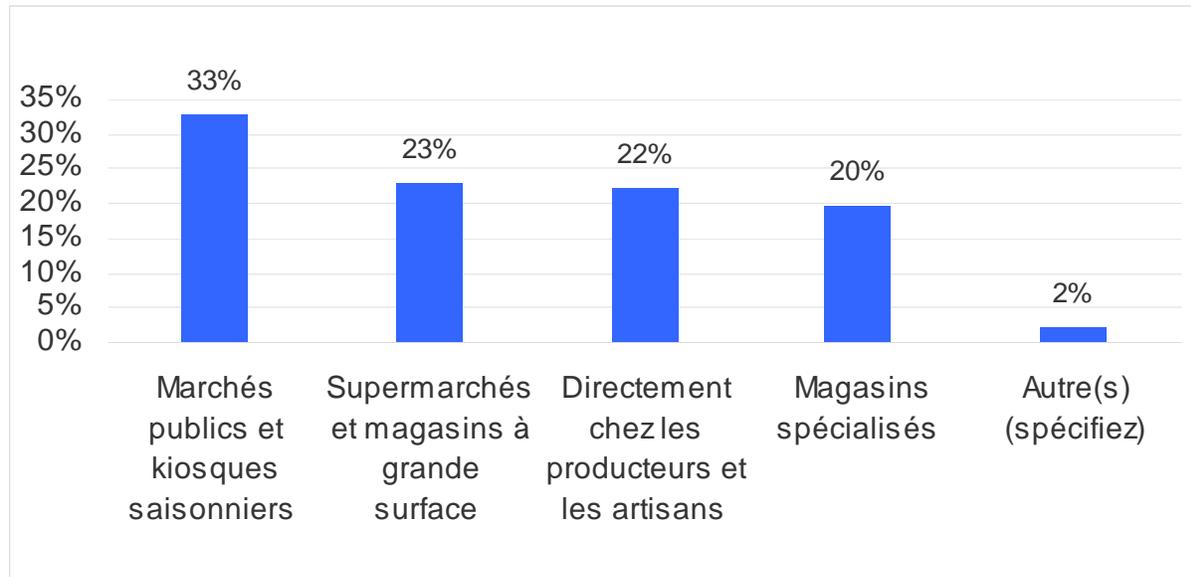
Q11.1. Si oui, de quelle(s) façon(s)?



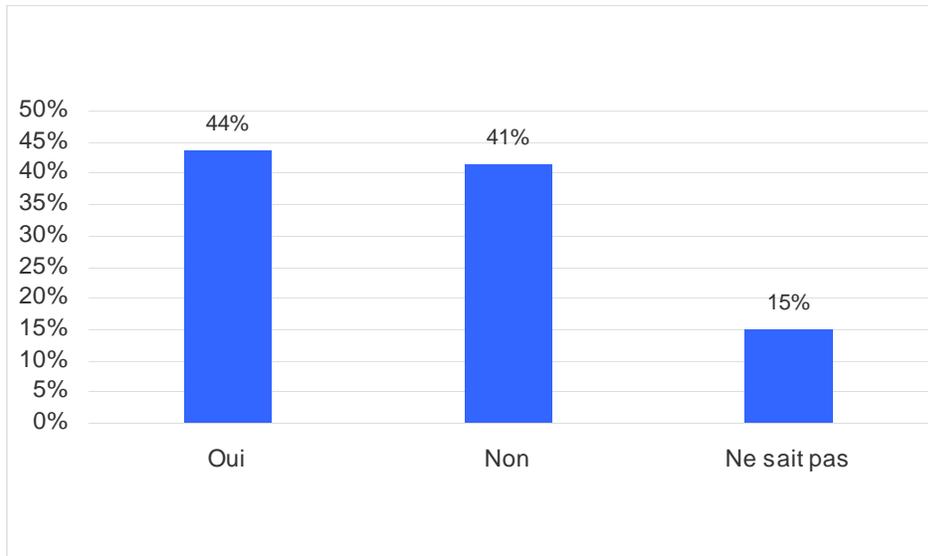
Q12. Depuis 2016, avez-vous acheté des biens (aliments et biens matériels) qui sont produits localement ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



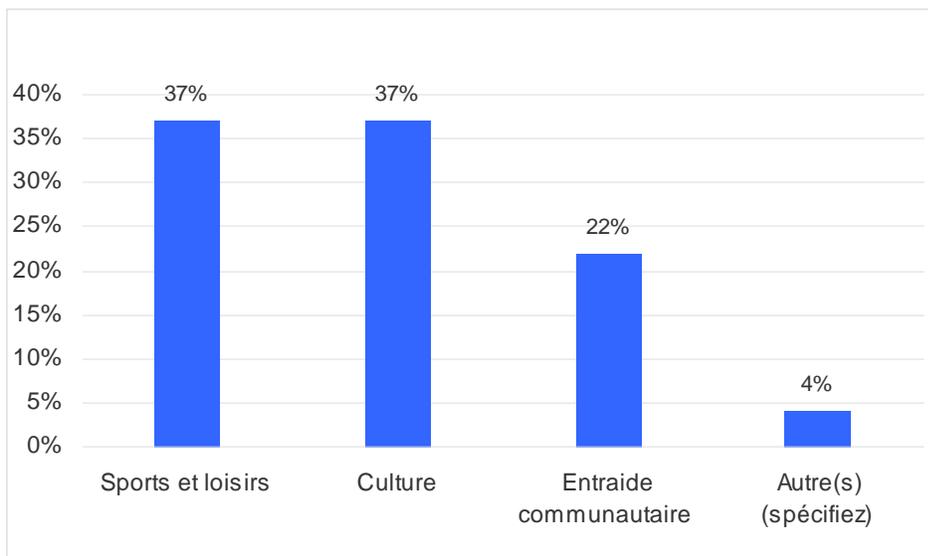
Q12.1. Si oui, à quel(s) endroit(s)?



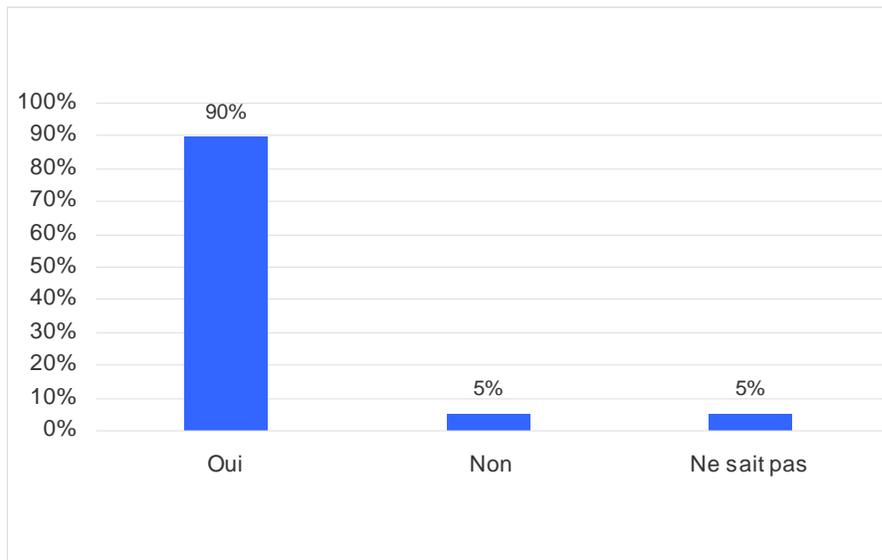
Q13. Depuis 2016, avez-vous participé à des rencontres ou des événements organisés par les organismes du milieu communautaire ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



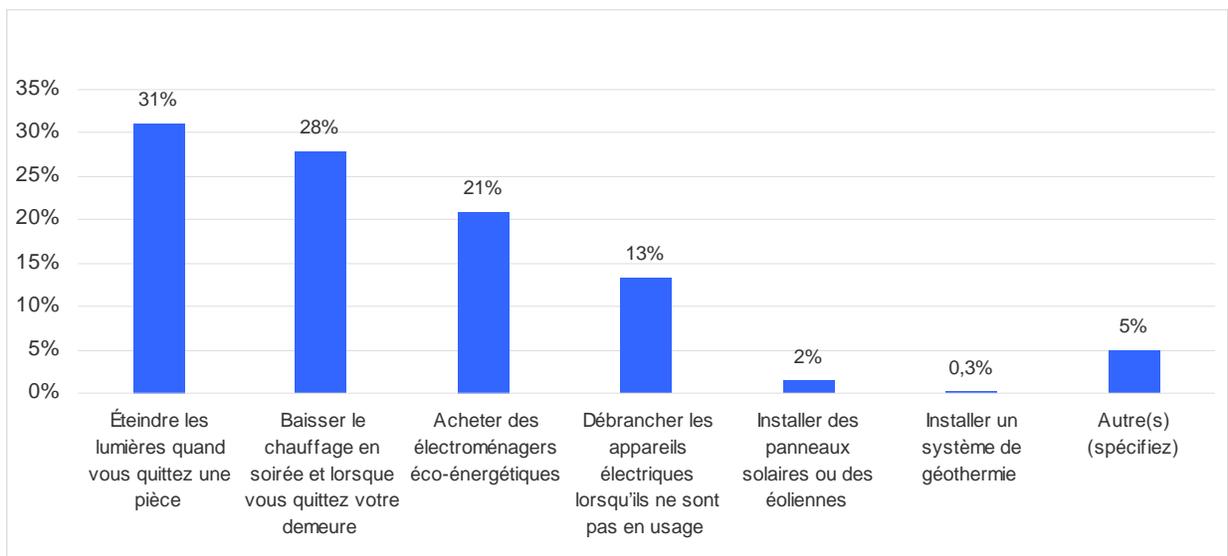
Q13.1. Si oui, le(s)quel(s)?



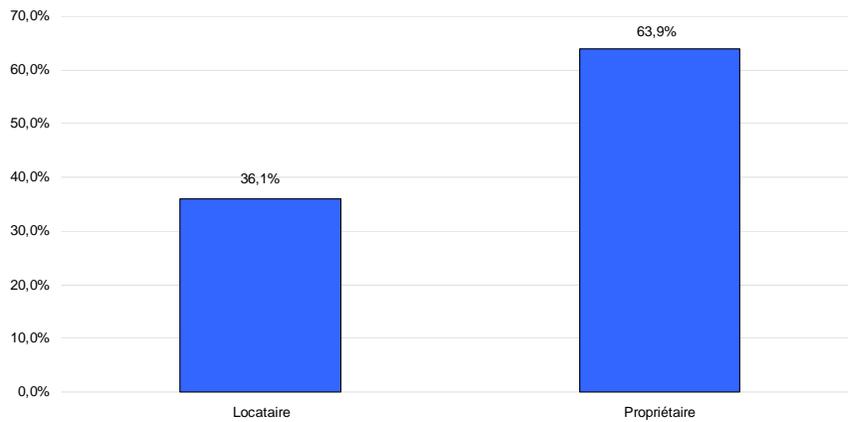
Q14. Depuis 2016, avez-vous posé des gestes pour économiser l'énergie ou prévoyez-vous le faire d'ici 2020?



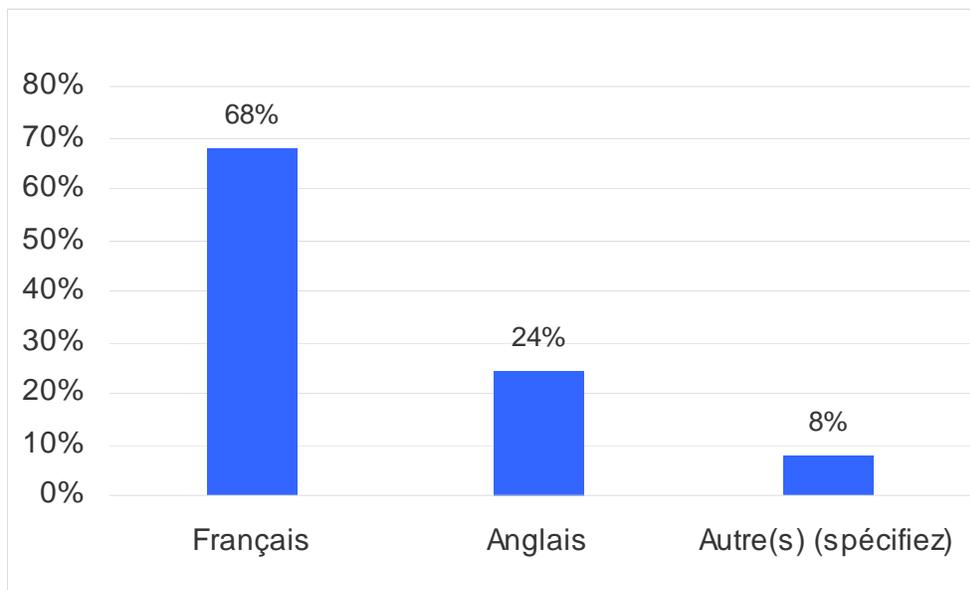
Q14.1. Si oui, le(s)quel(s)?



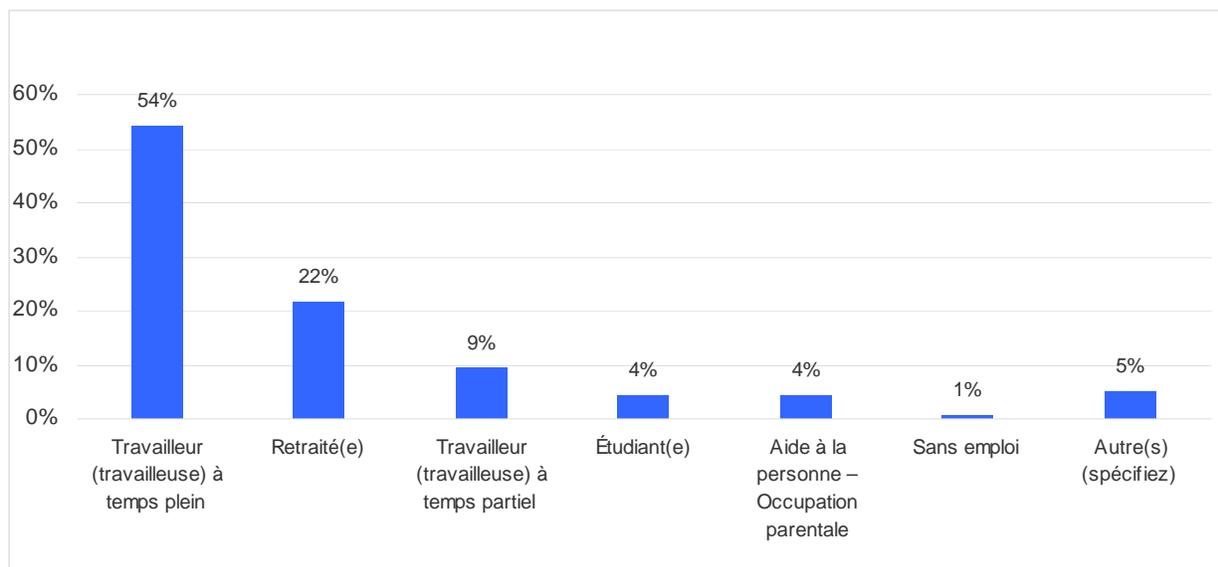
Q15. Quel est votre genre?



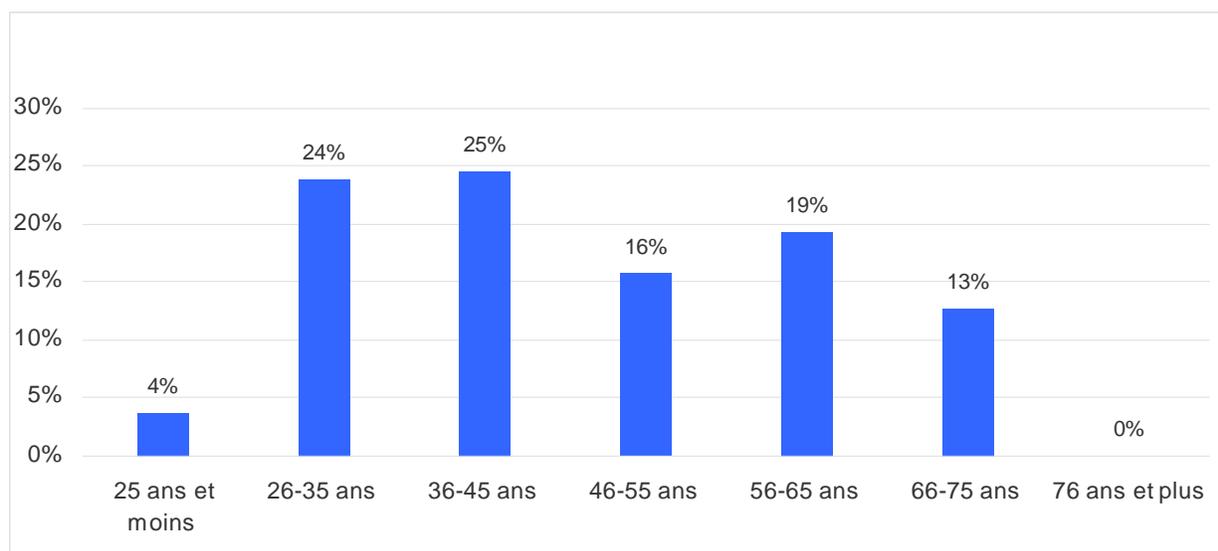
Q16. Quelle langue parlez-vous à la maison?



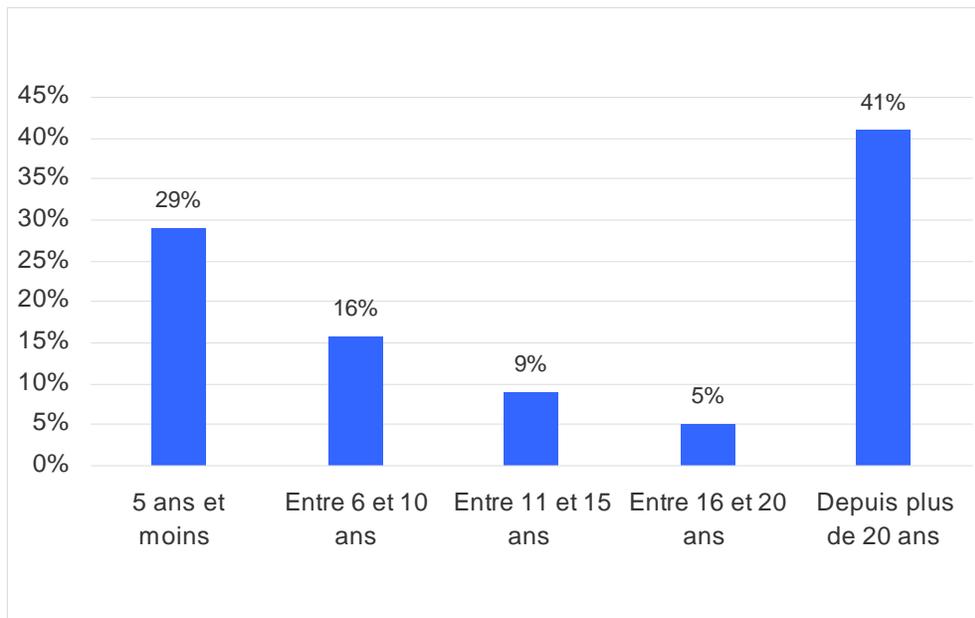
Q17. Quelle est votre occupation principale?



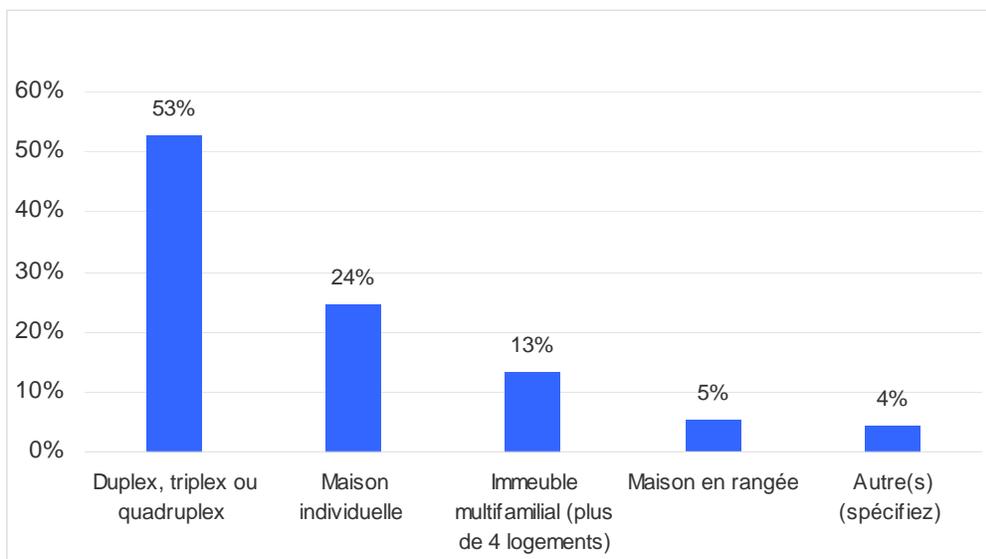
Q18. Quel est votre groupe d'âge?



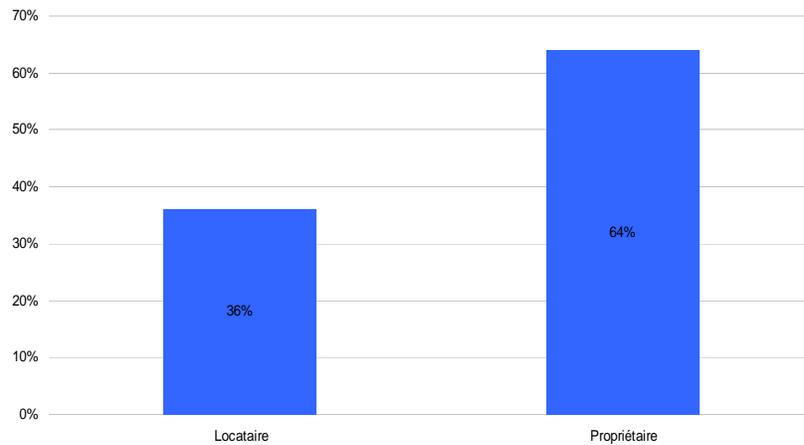
Q19. Depuis combien d'années habitez-vous dans l'arrondissement de LaSalle?



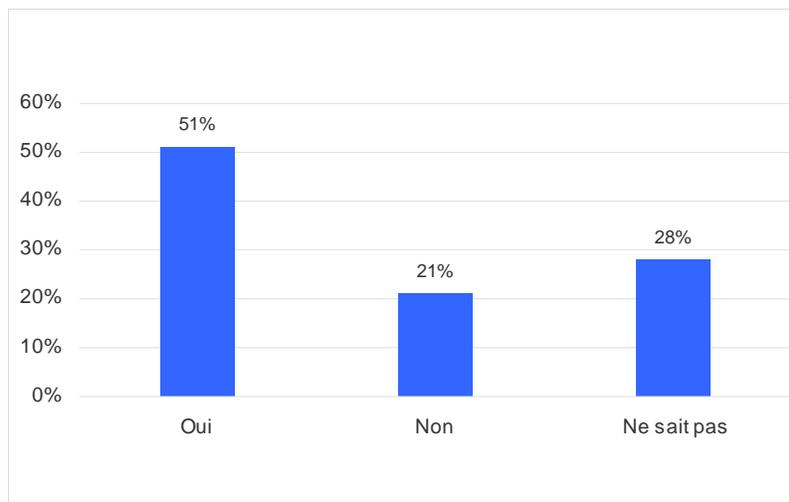
Q20. Dans quel type de logement habitez-vous?



Q21. Êtes-vous locataire ou propriétaire?



Q22. Dans l'éventualité où vous souhaiteriez acquérir une propriété, l'arrondissement de LaSalle serait-il votre premier choix de résidence?



REMERCIEMENTS

L'élaboration d'un document de planification stratégique tel que le *Pacte vert 2016-2020* n'aurait pu se faire sans la précieuse contribution des nombreux collaborateurs et partenaires internes et externes.

L'arrondissement de LaSalle tient à remercier tous les citoyens, organismes communautaires, institutions, industries, commerces et employés de l'arrondissement qui ont contribué, de près ou de loin, à réaliser ce projet.

Coordination et rédaction

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Collaborateurs internes

Direction d'arrondissement

Direction des travaux publics

Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Collaborateur externe

Convercité

Partenaires

Brasserie Labatt

Éco-quartier de LaSalle

Héritage Laurentien

PME-MTL Grand Sud-Ouest

Table de développement social de LaSalle

Consultation du document

Dans une perspective de développement durable, le *Pacte vert 2016-2020* ne sera pas imprimé à grande échelle. Il sera plutôt disponible en ligne sur le portail web officiel de l'arrondissement de LaSalle : ville.montreal.qc.ca/lasalle

facebook.com/arrlasalle

ville.montreal.qc.ca/lasalle

Novembre 2017

LaSalle
Montréal 